

DANS UNE LETTRE INTERNE

# LE PDG DE SONATRACH AFFICHE LES AMBITIONS DE LA SOCIÉTÉ

IL SE PRÉSENTAIT COMME LE PROCUREUR DU TRIBUNAL ILLUSSES DEY

UN USURPATEUR ARRÊTÉ À ALGER

de l'administration  
**Le Monde**

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Mardi 19 Janvier 2021/ N° 1031

Prix : 20 DA

DIVERSIFICATION DES YACCENS.ASTL.COTIHI

« UNE DÉCISION PERTINENTE » ESTIME SENHADJI



## Facilitation de l'accès des start-up à la Bourse : Le projet finalisé

## PROJET DE LOI ÉLECTORALE

### TOUT POUR PRÉSERVER LA VOIX DES ÉLECTEURS



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET APPOINT DES ENTREPRISES

## CHITOUR REÇOIT SAMI AGL

PÂTES ALIMENTAIRES

### LE « MONOPOLE » DE CERTAINS OPÉRATEURS EN CAUSE DE LA HAUSSE DES PRIX

LABORATOIRE, CHAMBRES DU COMMERCE, INFORMATISATION, CRÉATION D'ENTREPRISES

## LES GRANDES AMBITIONS DU SECTEUR DU COMMERCE

## PROJET DE LOI ÉLECTORALE

## Tout pour préserver la voix des électeurs

**Dans le même projet est prévue la suspension des têtes de liste. Cette décision mettra fin, inévitablement, au marchandage des têtes de listes. Ainsi, les électeurs auront à choisir une ou plusieurs personnes d'une seule liste.**

Le projet de loi électorale a fuité. Le texte proposé pour amendement est riche. Il englobe toutes les facettes de l'opération électorale depuis la convocation du corps électoral. 310 articles pour mieux cerner les dispositions et préserver du mieux la voix de l'électeur. Un texte révolutionnaire qui introduit des dispositions inviolables afin de garantir la transparence des différents scrutins. Ainsi, la candidature, les dépenses, le niveau d'instruction, les femmes, les jeunes, la surveillance... est évoqué dans des termes clairs. En somme, le projet de la loi électorale qu'a demandé le président de la République est un garant du respect de

la volonté populaire, sans toutefois, laisser place au marchandage des voix, leur achat ou l'empêchement de l'acte de vote. Pour la première fois, les autorités ont opté pour la proportionnelle. Autrement dit, Pour répartir les sièges à la représentation proportionnelle, on détermine d'abord le quotient électoral obtenu en divisant le nombre de suffrages obtenus par les listes admises à la répartition des sièges - celles qui ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés - par le nombre de sièges à pourvoir. Ce mode de scrutin vise à donner à chaque participant un nombre de sièges proportionnel au total des suffrages qu'il a obtenus sur l'ensemble

d'un territoire donné. Un système électoral proportionnel s'oppose à un système électoral majoritaire. Dans le même projet est prévue la suspension des têtes de liste. Cette décision mettra fin, inévitablement, au marchandage des têtes de listes. Ainsi, les électeurs auront à choisir une ou plusieurs personnes d'une seule liste. Il est prévu une parité entre femmes et hommes dans la même liste avec un tiers 1/3 pour les jeunes. Pour ces derniers, le texte prévoit une aide financière avoisinant les 50 % du budget dépensé lors des joutes électorales. Les dépenses ont aussi été traitées dans le nouveau texte. Ainsi, il est prévu des transactions par chèque pour tout finan-

cement dépassant les 1000 DA, plafonnant ainsi les dépenses de campagnes dont l'Etat s'engage à rembourser en partie les frais engagés. Le projet de loi stipule également qu'aucun candidat ne pourra se présenter à l'élection du conseil de la Nation sans avoir au préalable occupé un poste électif. Il est aussi exigé un diplôme universitaire à tout candidat. Concernant les troubles connus lors des opérations électorales, le projet de la loi électorale prévoit de lourdes sanctions contre les contrevenants allant d'une forte amende pouvant atteindre les 2.5 millions de dinars à de la prison ferme. Renforcement du rôle de l'ANIE sur le niveau local, nationale et auprès

de la diaspora. Ainsi, l'Autorité nationale indépendante des élections sera l'outil de garantie de la transparence des élections qu'elles soient locales, législatives ou présidentielles. Pour mieux renforcer ce rôle, l'ANIE sera secondée dans sa mission par la justice à travers les magistrats qui veilleront, eux également, sur le déroulement de l'opération de vote. Voici en somme les articles prévus dans le projet de la loi électorale dont les élus de la chambre basse du Parlement et ceux du Sénat doivent entériner sous peu. A l'issue de la promulgation de ce texte, très attendu, des élections législatives et locales interviendront aussitôt.

Ouiza. K

## Facilitations de l'accès des start-up à la Bourse

### Le projet finalisé

Le projet portant sur la mise en place de conditions d'accès simplifiées au marché boursier au profit des start-up a été finalisé et transmis aux autorités, a indiqué lundi le directeur général de la Bourse d'Alger, Yazid Benmouhoub. S'exprimant sur les ondes de la radio nationale, M. Benmouhoub a affirmé que ce projet d'accès au financement boursier contient des conditions "beaucoup plus simplifiées" que celles mises en place pour le marché des PME, tout en précisant que des "barrières ont été prévues pour garantir la protection de l'argent des épargnants". Nous sommes en train de travailler sur un projet visant à créer un marché au niveau de la Bourse qui sera dédié aux start-up avec certaines conditions. Les start-up qui auraient un business model bien établi et ayant prouvé leurs marques sur le terrain pourraient solliciter le marché financier", a précisé le DG de la Bourse d'Alger. L'introduction des start-up au niveau de la bourse se fera, selon M. Benmouhoub, à travers notamment le fonds d'investissement créé en octobre 2020. Celui-ci pourrait envisager son retrait du capital des start-up en sollicitant le marché boursier. Affirmant qu'il existe un engouement "extraordinaire" des jeunes pour la création des start-up notamment dans le domaine des technologies, M. Benmouhoub a estimé que la Bourse pourrait être un acteur "majeur" dans la création du tissu de ces entreprises. Tout en rappelant la mise en place en 2012 d'un dis-

positif de financement dédié aux PME, le DG de la Bourse d'Alger a fait état également d'un projet en cours de finalisation pour instaurer le système de financement participatif (Crowdfunding) permettant la collecte de fonds au profit des porteurs de projets innovants. "Le Crowdfunding, qui existait déjà mais dont les textes d'application sont en attente, va booster lui aussi les start-up", a souligné l'intervenant faisant observer que des plate-formes conçues spécialement pour le Crowdfunding ont été déjà créées et n'attendent, selon lui, que "le feu vert" des autorités et la publication des textes réglementaires pour y activer. "Ceci pourrait être aussi une bouffée d'oxygène pour les start-up algériennes et nous constatons qu'il existe un potentiel extraordinaire à exploiter avec une jeunesse capable de produire et de participer à l'effort de l'économie nationale", a souligné en outre M. Benmouhoub.

#### Digitalisation des cotations

L'autre projet cité par le DG de la Bourse d'Alger est celui de la mise en place d'un système de cotation digitale. Ce projet qualifié d'"éminemment important", permettra, a-t-il mentionné, d'avoir une liquidité financière sur le marché boursier. Ce projet vise dans sa première étape la création d'une bourse virtuelle entre les intermédiaires et la Bourse d'Alger, a-t-il fait savoir. En deuxième phase, il est envisagé la création

d'un "trading" et des cotations en ligne à travers les téléphones mobiles et les ordinateurs pour les actionnaires et les investisseurs, a-t-il ajouté. "Le projet initié par le ministère des Finances avance très bien. Nous sommes en phase de finalisation et de tests. Nous espérons, si les conditions sanitaires le permettent, de le mettre en ligne durant l'année 2021", a-t-il dit. S'agissant de l'évaluation du marché boursier, il a communiqué le chiffre de 450 milliards DA de capitalisation avec 5 sociétés en cotation, soutenant que malgré la faiblesse de ce montant le pays possède un potentiel d'entreprises publiques et privées ayant les moyens et les conditions requises pour investir la place d'Alger. A ce propos, M. Benmouhoub a insisté sur les avantages du marché financier, notamment en matière fiscale, avec des exonérations d'impôts sur les bénéfices accordés par l'Etat jusqu'à l'année 2023 pour toutes les entreprises qui sollicitent des fonds. Dans ce contexte, le DG de la Bourse a proposé la relance du projet d'introduction des huit (08) entreprises publiques initié en 2013, mais qui avait été gelé. "Nous gagnerons à mettre sur le marché boursier certaines entreprises publiques et reprendre celles qui avaient figuré sur le projet de 2013 afin de montrer le chemin pour d'autres sociétés", a-t-il suggéré, tout en faisant observer que le recours à ce moyen de financement pérenne va soutenir la croissance et préserver les emplois ainsi que ces entreprises.

Dépôt de la déclaration annuelle des salaires et des salariées

### La CNAS lance une campagne d'information

La CNAS Agence d'Alger lance une campagne d'information relative au dépôt de la déclaration annuelle des salaires et des salariées DAS 2020. Le but de cette campagne consiste, à inciter les employeurs à déposer leur DAS en ligne via le portail de la télédéclaration, disponible sur le site web de la CNAS : [www.cnas.dz](http://www.cnas.dz). Ce service est disponible 24 H et 7/7, sans déplacement et sans fourniture de document en papier. Il est indiqué, également, qu'il suffit de cliquer sur le portail de la télé déclaration et de renseigner les cases apparentes, d'où l'employeur effectuera également la demande d'immatriculation ou d'affiliation des employés. Cette procédure assure la couverture sociale des assurés sociaux et de leurs ayants droit, en matière de différentes prestations offertes par la CNAS, à l'instar des maladies professionnelles et des accidents de travail, remboursement des frais de soins, maternité, maladie longue durée... etc. Dans cette optique, l'Agence d'Alger invite les employeurs à déposer la déclaration annuelle des salaires et salariés, avant le 31 janvier 2021, à l'effet d'éviter toute pénalité engendrée par le dépôt tardif des cotisations, et ce conformément à la loi 08-17 du 13/11/2004 modifiant et complétant la loi 83/14 du 02 juillet 1983, relative aux obligations des assujettis en matière de sécurité sociale. Quant au dépôt des chèques, il suffit aux concernés de se rapprocher des structures de paiement de la CNAS les plus proches pour les déposer. Mesure prise dans le cadre des facilitations octroyées aux employeurs en vue d'éviter la propagation du Corona virus.

R. N

## Diversification des vaccins anti-Covid

### « Une décision pertinente » estime Senhadji

Le président de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire, Kamel Senhadji a qualifié de "pertinente et adéquate" la décision de diversifier les vaccins anti-Covid, estimant que ces vaccins ont des effets secondaires "ordinaires". Intervenant sur les ondes de la Radio nationale, M. Senhadji a affirmé que "la course internationale pour l'acquisition du vaccin anti-Covid a amené l'Algérie et plusieurs autres pays à opter pour la diversification des vaccins", qualifiant cette décision de "pertinente et adéquate en ce sens qu'elle constitue le seul moyen de faire face à la pandémie qui représente toujours un danger pour l'humanité". Et d'ajouter: "tous les vaccins tendent vers un seul but: la production d'anticorps contre le nouveau coronavirus, néanmoins la différence réside dans la méthode de leur fabrication, et partant la diversification dans l'acquisition des vaccins anti-Covid ne présente aucun danger sur la santé du citoyen". A rappeler que le ministre de la

Communication, Porte-parole du Gouvernement, Ammar Belhimer avait annoncé récemment la réception par l'Algérie d'un lot de vaccins anti-Covid-19, en provenance de la Chine, "avant fin janvier courant", précisant qu'"en plus du vaccin russe, il est attendu que l'Algérie reçoive un autre lot de vaccin anti-Covid-19 en provenance de la République populaire de Chine". Pour ce qui est des effets secondaires potentiels des vaccins, M. Senhadji a rassuré les citoyens qu'ils ne représentaient aucune gravité, à l'exception de certaines réactions observées lors de la prise de vaccins ordinaires, comme une légère rougeur, soulignant que "c'est pas tout le monde qui sera vacciné, il existe certaines exceptions liées essentiellement aux personnes souffrant de déficience immunitaire et d'autres catégories bien précises, comme les femmes enceintes car on ignore encore les éventuels effets secondaires sur le fœtus". Par ailleurs, le même responsable a souligné la nécessité

de "revoir le système de communication pour les campagnes de vaccination, en particulier celles de la Covid-19", soulignant que la peur de se faire vacciner est une "réaction humaine naturelle", avant d'insister sur le rôle des médias dans la sensibilisation des citoyens à l'importance de la vaccination contre le nouveau coronavirus. Après avoir exprimé l'intention de l'Agence nationale de sécurité sanitaire d'acquiescer le vaccin "le plus sûr et le plus efficace", M. Senhadji a insisté sur le rôle de l'équipe scientifique, constituée d'un nombre de scientifiques algériens spécialisés en immunologie et mise en place par l'agence afin d'étudier les dossiers techniques relatifs à ces vaccins. A cet effet, l'agence a présenté un rapport qui comprend un classement de 1 à 8 de ces vaccins, en adoptant un ensemble de critères et en évaluant la majorité des publications scientifiques sur ces vaccins. Par ailleurs, le président de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire, a mis l'accent

sur le travail mené pour la "relance de l'industrie nationale en matière de production de vaccins", particulièrement à la faveur des compétences scientifiques que recèle ce domaine, outre la disponibilité des structures de recherche appropriées. Selon le même responsable, l'agence s'emploie à coordonner les efforts entre les différents acteurs du domaine de la production de vaccins pour l'exploitation optimale des résultats des recherches scientifiques sur les vaccins, proposant la création d'un centre dédié à la vaccinologie et d'un hôpital spécialisé en épidémiologie afin d'activer le principe de «vigilance» et prendre les mesures nécessaires au moment propice. Il convient de rappeler que le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait donné des instructions au Premier ministre, le 20 décembre dernier, à l'effet d'accélérer la sélection du vaccin adéquat anti covid-19 et de lancer la campagne de vaccination dès janvier 2021.

## Dans une lettre interne

# Le PDG de Sonatrach affiche les ambitions de la société

Pour rassurer les employés de la compagnie et ses partenaires, le PDG de la Sonatrach, Toufik Hakkar, a tenu, dans une lettre rendue publique, à rassurer tout le monde. Malgré la crise économique et sanitaire, la compagnie tient bon, a-t-il notamment noté. Ainsi, selon son premier responsable, la Sonatrach a « réussi à gérer de manière régulière et ce, malgré le contexte particulièrement pénible induit par la pandémie ». « Les restrictions prises par les pays durement impactés par celle-ci, comme la fermeture des frontières et la paralysie des échanges mondiaux ont induit le reflux brutal de la croissance internationale et, par conséquent, une diminution sensible de la demande mondiale en

énergie», a-t-il précisé. Plus précis, Toufik Hakkar a indiqué que la Sonatrach a notamment été « impactée en matière de délais de réalisation de projets, suite aux restrictions sur le déplacement des personnes et sur le transport aérien et maritime, induisant la perturbation des activités d'approvisionnement et de construction durant le premier semestre 2020 ». Mais, « notre résilience face à cette double crise tout à fait inédite, sanitaire et celle des marchés pétroliers & gaziers, nous a permis de faire face à ses conséquences en limitant son impact sur nos activités opérationnelles et nos capacités financières, tout en maintenant le cap pour la réalisation de nos objectifs de production et de commercialisation », se réjouit le dirigeant. Cette résis-

tance est visible par les chiffres donnés par le PDG. Il assurera que la stratégie de la compagnie s'est traduite par la réalisation de 18 nouvelles découvertes, avec un taux de succès nettement plus élevé qu'en 2019, ainsi que la mise en service d'importants projets et infrastructures gazières, qui « nous permettront de continuer à honorer nos engagements tant sur le marché national qu'auprès de nos clients étrangers et parmi lesquels je citerais, le gisement gazier de Tinherth, le Boosting Hassi R'Mel pour les Zones Sud et Centre, le Boosting Hamra, le gazoduc GR7 et l'extension du gazoduc GPDF ». Après avoir résisté au choc, la Sonatrach s'emploie à concrétiser ses projets. Ainsi, Toufik Hakkar prévoit

qu'en matière « d'activités opérationnelles », la production et les ventes connaîtront, en 2021, « une croissance grâce notamment à la mise en production des gisements périphériques de Gassi Touil et Hassi Bir Rekaiz ainsi que la montée en cadence de la production au niveau de Tinherth et l'achèvement du Boosting Hassi R'Mel pour la zone Nord ». Il ajoutera qu'au moyen terme, « nous continuerons à satisfaire les besoins croissants du marché national », qui atteindront 70 millions TEP à partir de 2024, tout en maintenant un niveau d'export au-dessus de 90 millions TEP annuellement, grâce à la mise en production de nouveaux gisements dans les régions Sud-Ouest et Sud-Est ». Au chapitre investis-

sements, la compagnie nationale prévoit un programme qui s'élèvera à 40 milliards de Dollars, dont 51% en Dinars, traduisant « la mise en œuvre de notre politique de promotion du contenu local, ayant constitué un axe hautement stratégique durant cette année », avec la volonté tangible de SONATRACH « de s'inscrire dans une démarche intégrative des Entreprises nationales quant à la réalisation de ses projets, leur garantissant ainsi des plans de charge et permettant au pays, des économies importantes en devises ». Malgré la baisse des prix du pétrole, Sonatrach a réalisé un solde positif pour 2020. Elle a exporté l'équivalent de 20 milliards de dollars d'hydrocarbures.

Saïd Sadia

## M'sila

### Abondance de production de l'huile d'olive

La production d'huile d'olive à M'sila, reflétée par une augmentation successive jusqu'à atteindre lors de la présente saison agricole deux (2) millions de litres contre 1,7 million de litres en 2020, achoppe, toutefois, au problème de "professionnalisme" dans sa commercialisation tant au plan local qu'international, a-t-on relevé à la direction des services agricoles (DSA) de la wilaya.

Cette importante production, a-t-on précisé à la DSA, est le résultat du pressage de 400.000 quintaux d'olives au niveau de 11 huileries sur les 15 que compte la wilaya, lesquelles se chargent de la transformation de 50 % de la production locale d'olives, tandis que le reste est pressé dans les huileries de wilayas voisines, à l'instar de Bouira, Blida et Tizi-Ouzou.

La hausse de la production d'olives d'année en année a été constaté, selon les services agricoles de M'sila, en dépit de la cessation d'activité de trois huileries en raison de nombreux facteurs, dont le manque de maîtrise des techniques inhérentes à l'extraction de l'huile d'olive pour certaines et l'absence d'une main-d'œuvre qualifiée ou d'une rentabilité insuffisante pour d'autres. Pourtant, a-t-on ajouté, les campagnes an-



nuelles de vulgarisation agricole sont organisées au profit des producteurs d'huile d'olive visant à anticiper certaines erreurs régulièrement enregistrées et qui affectent la qualité de l'huile d'olive, notamment le non-respect de la période propice à la récolte des olives destinées au pressage, dont la couleur ne doit être ni verte ni noire. Les services agricoles ont également souligné la nécessité d'éviter de gauler les oliviers pour faire tomber ses fruits dans un

filet placé sous l'arbre, estimant que "la méthode consistant à battre l'olivier par une longue perche nuit aux olives et à la qualité de l'huile".

Il est également fréquemment conseillé aux oléiculteurs de ne pas recourir aux sacs en plastique pour entreposer les olives car cela occasionne de l'humidité et conduit au pourrissement des fruits et, par conséquent, l'huile d'olive extraite sera de mauvaise qualité.

Un résultat similaire est également obtenu dans le cas où l'intervalle de temps entre la récolte des olives et leur pressage atteint jusqu'à deux semaines au lieu des 72 heures au cours desquelles les olives doivent être obligatoirement pressées.

Les oléiculteurs de M'sila continuent à ce jour de conditionner l'huile d'olive dans des bouteilles en plastique, limitant ainsi sa durée de conservation à deux ou trois mois seulement au lieu de 24 mois pour l'huile conditionnée dans les bouteilles en verre, en particulier celles de couleur foncée.

## Lutte contre le braconnage

### Près de 300 chasseurs formés à Blida

Près de 300 chasseurs ont bénéficié, durant ces deux dernières années à Blida, de sessions de formation, dans le cadre de la lutte contre le braconnage, a-t-on appris, lundi, auprès de la chargée de communication de la conservation des forêts de la wilaya.

"Ces sessions de formation, initiées depuis 2018, dans le cadre de l'organisation de l'activité de chasse et de la lutte contre le braconnage, ont profité à 288 chasseurs adhérents à 11 association de chasse de wilayas", a indiqué à l'APS, Mme. Fathia Amer, signalant l'impossibilité de programmation de nouvelles sessions, en raison de la pandémie de la Covid-19.

D'une durée de trois jours, ces sessions dont l'encadrement a été assuré par des cadres de la conservation et des représentants du corps sécuritaire et de la protection civile, ont comporté un volet théorique et un autre pratique.

Selon le chef du service de protection de la faune et de la flore à la conservation des forêts, Abdallah Doufane, au volet théorique les chasseurs ont reçu des informations sur les types de proies (mammifères et oiseaux) autorisées à la chasse durant des périodes fixes, ainsi que celles protégées et interdites à la chasse, dont la cigogne et

l'hyène rayée. La législation organisant la chasse a été également abordée lors de ces sessions, a-t-il signalé.

Quant au volet pratique, il a consisté à inculquer aux chasseurs des cours sur l'usage des armes, des munitions de chasse et des premiers secours à prodiguer en cas d'accident, selon M. Doufane.

Les conditions requises pour bénéficier de ces sessions sont, entre autres, être adhérent à une association de chasse, avoir 18 ans et plus et disposer d'un permis de port d'arme, avec la présentation d'un certificat médical attestant que le chasseur est indemne de tout handicap physique ou mental.

Sur un autre plan, Mme. Amer a fait cas d'un recul du nombre des infractions liées au braconnage, ces dernières années, expliquant cela par le "rôle sensibilisateur" de ces sessions de formation, qui contribuent, selon elle "à faire prendre conscience aux chasseurs du danger du braconnage sur l'équilibre environnemental, un fait qui était ignoré par nombre d'entre eux", a-t-elle souligné.

Elle a signalé l'enregistrement, l'année dernière, d'une unique infraction liée à la chasse de trois lièvres à l'aide d'outils traditionnels, piège en fer, durant la période

d'interdiction de chasse, avec la saisie des proies et des outils en question, et la délinquance d'un PV.

Toujours au titre des efforts de lutte contre le braconnage et de protection de la faune, la conservation des forêts de Blida, s'attelle, selon M. Doufane, à l'intensification des patrouilles des contrôle au niveau des forêts de l'Atlas blidien, qui compte de nombreuses espèces protégées, à l'exemple de la cigogne, du hérisson et de l'hyène rayée, outre d'autres espèces autorisées à la chasse durant des périodes fixes, dont le lièvre, la caille, la perdrix et le sanglier.

Le Conseil supérieur de la chasse et du patrimoine cynégétique a été installé samedi. Sa mission est d'éradiquer le braconnage en imposant, à nouveau, des mécanismes de la gestion de la chasse et en accentuant la protection, le développement durable et l'équilibre du patrimoine cynégétique.

A cela s'ajoute, l'organisation des chasseurs pour mieux maîtriser et préserver le patrimoine cynégétique, qui représente un défi majeur, en raison du manque de proies et la réduction de leur zone de prolifération, causant, à l'occasion, la perte de la biodiversité.

LEILA.E

## Pâtes alimentaires

### Le « monopole » de certains opérateurs en cause de la hausse des prix

La hausse des prix des pâtes alimentaires, enregistrée dernièrement, est notamment causée par le "monopole" de certains opérateurs qui en « profitent pour multiplier leurs bénéfices » a indiqué lundi à l'APS le président de la Fédération nationale de l'agroalimentaire (FNA), Khaled Belbel.

Vue la fermeture de certaines usines en raison de l'implication de leurs propriétaires dans des affaires de justice, certains producteurs se sont retrouvés « seuls sur le marché », ce qui a créé une sorte de « monopole » dont ils profitent pour multiplier leurs bénéfices, durant cette période, en se basant sur la loi de l'offre et de la demande, a expliqué M. Belbel. D'où la nécessité, selon lui, de multiplier les contrôles et sévir pour épargner le consommateur qui est la première victime des ces agissements, précisant que la Fédération a, certes, pour rôle de défendre les investisseurs, mais pas au détriment du citoyen.

D'autre part, il a évoqué la hausse des prix du blé sur les marchés internationaux ainsi que la hausse des taxes douanières, en relevant que les producteurs des pâtes alimentaires « se plaignent de l'absence de subventions » de la part des pouvoirs publics.

Le responsable a indiqué que ces opérateurs demandent à bénéficier de quotas subventionnés de blé et de semoule, ce qu'il a considéré « impossible » vu que les subventions ne concernent que les produits destinés directement aux consommateurs. Le président de la Fédération a rappelé que la FNA a, de tout temps, demandé à subventionner les agriculteurs, afin qu'ils puissent augmenter leur production et ainsi permettre à l'Etat de réduire la facture d'importation des matières de première nécessité telles que le blé ou encore la poudre de lait. Considérant que la Fédération, au même titre que Confédération algérienne du patronat (CAP) à laquelle elle est affiliée, est un « partenaire des pouvoirs publics », M. Belbel a rappelé quelques propositions de la fédération pour le développement de la filière agroalimentaire. Il s'agit, entre autres, de désigner des administrateurs pour gérer toutes les usines dont les propriétaires sont poursuivis en justice pour la préservation des emplois et aussi la poursuite de la production en vue d'atteindre l'autosuffisance.

## Saïd Chanegriha

# L'Algérie mérite que son Armée soit "toujours à la hauteur des défis actuels" (MDN)

Le Général de Corps d'Armée, Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a affirmé lundi à Béchar que l'Algérie, "grande" et "forte" de par son histoire et sa géographie, méritait que son Armée "se place toujours à la hauteur des défis actuels", notamment dans les "conditions d'instabilité" que connaît la région, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

"C'est un grand honneur pour l'ANP, digne héritière de l'Armée de libération nationale (ALN) de s'élever au rang des dépositaires du legs des Chouhada et d'être à la hauteur des exigences du devoir national, de la responsabilité de défense de la patrie, de la préservation de son unité, de la protection de ses richesses et de la sauvegarde de sa souveraineté, notamment dans les conditions d'instabilité que connaît notre région", a affirmé le Général de Corps d'Armée, à l'issue d'un exercice tactique avec munitions réelles, intitulé "Al-Hazm 2021", qu'il a supervisé dans la 3e Ré-

gion militaire, et qui s'inscrit dans le cadre de l'évaluation de la première phase du programme de préparation au combat au titre de l'année 2020-2021.

En effet, "l'Algérie grande et forte, de par son histoire et sa géographie, tournée vers un avenir qui s'élève à la hauteur de cette histoire et de cette géographie, mérite que son Armée soit constamment à la hauteur de ces enjeux auxquels elle fait face aujourd'hui, et qu'elle demeure éternellement libre et souveraine, et tenace face aux ennemis d'hier et d'aujourd'hui", a-t-il souligné.

Intervenant lors d'une rencontre avec les personnels des unités ayant exécuté l'exercice, "pour les féliciter pour les efforts consentis lors de la préparation et l'exécution de cet exercice tactique avec munitions réelles, dont les résultats étaient "probants, traduits par la précision des tirs avec les différentes armes", le général de Corps d'Armée a mis en avant "l'importance de ces efforts qui visent à développer l'expérience au combat, à consolider les connaissances et les aptitudes et à

conférer la synergie et la complémentarité à l'action collective", précise le communiqué. A ce propos, le chef d'Etat-major de l'ANP a indiqué : "Je suis entièrement convaincu que les efforts que nous déployons lors de l'exécution de ces exercices tactiques, ayant pour objectif de développer l'expérience au combat, de consolider les connaissances et les aptitudes et de conférer la synergie et la complémentarité à l'action collective, au sein du corps de bataille de l'ANP, sont des efforts visibles sur le terrain et leurs résultats sont palpables, tant au plan d'aguerrissement opérationnel qu'au plan de disponibilité au combat de nos Forces Armées, toutes composantes confondues et ce, grâce à l'application totale et efficace sur terrain des programmes de préparation au combat et de lutte contre le terrorisme, comme en témoignent les résultats obtenus dans ce domaine".

Auparavant, le Général de Corps d'Armée, Saïd Chanegriha a suivi, en premier lieu, un exposé présenté par le général-major Mustapha Smaili, Commandant

de la 3e Région militaire, puis un exposé sur l'exercice, présenté par le Commandant du Secteur Opérationnel Sud Tindouf.

Cet exercice tactique, exécuté avec munitions réelles, a pour but de "tester la disponibilité au combat des unités du Secteur, outre l'entraînement des Commandants et des états-majors à la conduite des opérations, le développement de leurs connaissances en matière de planification, de préparation, d'organisation et d'exécution et les mettre en conditions de guerre réelle", a expliqué le MDN dans son communiqué.

Au champ de tirs, le Général de Corps d'Armée "a suivi de près les actions de combat exécutées par les unités engagées, en commençant par celles exécutées par l'aviation devancée par un avion de reconnaissance, jusqu'à la participation des unités des Forces Terrestres toutes armes confondues".

L'exécution de cet exercice "a été marquée, dans tous les étapes, par un professionnalisme et un niveau tactique et opérationnel élevés, reflétant l'efficacité des actions

exécutées tant au plan de la planification que de l'exécution sur le terrain, ainsi que les aptitudes des cadres en matière de montage et de conduite des différentes actions de combat et la maîtrise, par les personnels, des différents systèmes d'armes et équipements mis à disposition, ce qui a contribué grandement à la concrétisation des objectifs fixés", ajoute la même source.

"Les avions de combat ont été ravitaillés en vol lors du déroulement de cet exercice. Il s'agit d'une opération minutieuse exécutée avec un franc succès, sachant que ce genre d'opérations requiert tant de performance et de perfection, ce qui reflète les grandes aptitudes et le professionnalisme des différentes composantes de l'ANP", a souligné le MDN. "A l'issue de sa rencontre avec les personnels des unités ayant exécuté l'exercice, le Général de Corps d'Armée a procédé à l'inspection et au passage en revue des unités ayant exécuté cet exercice", a conclu le communiqué.

A.Z

## M. Djerad instruit les walis à veiller au respect des délais de délivrance des actes d'urbanisme

Le Premier ministre Abdelaziz Djerad a appelé les walis à veiller au respect des délais réglementaires pour la délivrance des actes d'urbanisme ou la notification du refus motivé par l'autorité compétente, en renforçant les dispositifs de contrôle et de suivi adéquats et périodiques, selon une note publiée dans le cadre des mesures relatives à la déburaucratisations et à l'allègement des procédures afférentes aux actes d'urbanisme, le premier ministre instruit les walis à l'effet de veiller au respect des délais réglementaires fixés par le décret exécutif 15-19 du 25/01/2015 pour la délivrance des actes d'urbanisme ou la notification du refus motivé, par l'autorité compétente. Selon la note, les walis devront mettre en place, à leur niveau, les dispositifs de contrôle et de suivi adéquats et périodiques. Ils sont également tenus de mettre en place, au niveau de chaque commune et sous la responsabilité du wali ou du wali délégué, un dispositif informatisé, permettant dans une première phase, le suivi, par les demandeurs, de l'avancement de l'instruction de leurs demandes d'actes d'urbanisme, mais aussi la formulation des recours, à travers une adresse électronique spécialement dédiée. Puis, dans une seconde phase, permettre la numérisation des procédures d'instruction des dossiers, lit-on dans le document. Les services de l'Etat chargés de l'urbanisme au niveau de la wilaya doivent avoir accès à ce dispositif en vue d'un meilleur suivi, a-t-on ajouté. Ils devraient engager une évaluation du fonctionnement des procédures actuelles d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme au niveau des services concernés, à l'effet de tirer les conclusions sur les dysfonctionnements à l'origine des retards enregistrés et d'arrêter les mesures à prendre, en vue d'assurer le respect des délais réglementaires fixés par le décret exécutif 15-19 du 25/01/2015 suscité.

"Dans ce cadre, il y a lieu d'évaluer et renforcer la ressource humaine (responsables et fonctionnaires) exerçant dans la chaîne de traitement des actes d'urbanisme et prendre les sanctions à l'encontre des personnels défaillants", affirme le document du Premier ministre.

En outre, le gouvernement intime aux responsables d'exercer leur autorité de contrôle et

diligenter des missions in situ, autant que de besoin, particulièrement lorsque des requêtes des citoyens leur sont adressées".

La note assure enfin que les membres du Gouvernement sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à apporter leur appui aux secteurs de l'Intérieur et de l'Habitat, pour la mise en œuvre diligente et rigoureuse de la présente note.

Le Premier ministre a fait savoir que la publication de cette note vient suite aux doléances qui lui sont parvenues de la part de citoyens et d'opérateurs économiques.

"Des requêtes me parviennent régulièrement, émanant de citoyens et d'opérateurs économiques, concernant le non-respect, par certaines Communes et Wilayas, des délais réglementaires d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme, particulièrement le permis de construire et ce, en dépit de la mise en place des guichets uniques, censés permettre la réalisation de gains d'efficacité dans le traitement des dossiers tout en réservant aux demandeurs une réponse plus prompte", a-t-il fait constater.

"En plus d'encourager les pratiques informelles, cette situation impacte négativement le secteur de la construction avec les conséquences que cela induit sur l'emploi, et porte préjudice à l'attractivité économique de notre pays", prévient le Premier ministre.

Par ailleurs, il a insisté sur l'importance du respect des délais pour la délivrance du permis de construire qui constitue, a-t-il souligné, un "critère déterminant" dans l'évaluation du climat des affaires à travers le monde.

Le Premier ministre ajoute par ailleurs que la lutte contre les pratiques bureaucratiques et autres dysfonctionnements, qui persistent au niveau des administrations publiques au détriment de la dynamique de l'investissement et des droits des citoyens, constitue un axe majeur du plan d'action du Gouvernement. En conclusion, le Premier ministre a assuré que l'administration numérique, le développement des processus de contrôle à posteriori, la prévention de la corruption et la lutte contre les comportements malsains et de mépris à l'égard des citoyens, figurent parmi les principaux éléments de ce Plan d'action.

A.Z

## Enseignement supérieur

### Présentation de la stratégie nationale de l'intelligence artificielle 2020-2030

La stratégie nationale de recherche et d'innovation sur l'intelligence artificielle (IA) 2020-2030 a été présentée lundi au siège du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Supervisant la rencontre, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Abdelbaki Benziane a affirmé que cette stratégie avait pour but de « perfectionner les compétences algériennes en matière d'IA à travers l'enseignement, la formation et la recherche, d'une part, et renforcer ces capacités en tant qu'outil de développement permettant aux secteurs socioéconomiques d'aplanir les obstacles freinant la transition numérique en cours, d'autre part ».

En effet, cette stratégie vise, dans les quelques années à venir, l'amélioration de la performance dans nombre de segments dits prioritaires, à l'instar de l'Enseignement supérieur, la santé, le transport, l'énergie et les technologies. Elle permettra, également, l'exécution rapide des programmes et projets de développement, l'émergence d'un climat de travail innovant, le soutien aux initiatives et l'augmentation de la productivité. Ladite stratégie a pour objectif de construire une base solide en terme de recherche, d'appliquer les dernières techniques de l'intelligence artificielle dans les différents domaines et de mieux exploiter les ressources humaines et matérielles disponibles, a fait savoir le ministre. Il a également mis l'accent sur la conjugaison des efforts pour faire de cette stratégie un outil de maîtrise de l'économie de la connaissance, à travers l'habilitation de la société, particulièrement les étudiants à la maîtrise de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies en vue de bâtir la société de l'innovation et préparer une génération qualifiée. La réalisation de ces objectifs est tributaire du lien université-entreprise, a-t-il soutenu, ajoutant que l'Université devrait accorder un intérêt particulier aux préoccupations des entreprises.

Pour sa part, le Pr. Ahmed Guessoum de l'Université Houari Boumediène (USTHB) a présenté les grands axes de cette stratégie, rappelant qu'elle est la somme du travail de 150 spécialistes algériens en intelligence artificielle résidant en Algérie et à l'étranger. Un travail d'équipe mené par les meilleures compétences algériennes en la matière qui a permis l'élaboration du "livre blanc de l'intelligence artificielle" renfermant le plan et les principaux axes de cette stratégie ainsi que les modalités de son application, a indiqué le professeur.

AMELM



## TAXIS VOLANTS

## Une trentaine d'acteurs pour développer une filière française

Une trentaine d'acteurs ont été sélectionnés pour participer au développement d'une filière française de mobilité aérienne urbaine, et le constructeur allemand Volocopter sera le premier à tester en juin à Pontoise (Val-d'Oise) son véhicule électrique à décollage vertical (eVTOL), ont annoncé lundi les initiateurs de cette filière.

Volocopter "sera le premier acteur industriel à tester son véhicule VoloCity" sur l'aéroport de Pontoise, ont indiqué lors d'une conférence de presse "Choose Paris Region", l'agence de promotion et d'attractivité internationale de la région Ile-de-France, l'opérateur de transport urbain RATP et le gestionnaire des aéroports parisiens Groupe ADP.

En tout, 150 candidats de 25 pays ont répondu à un appel à manifestation d'intérêt lancé à l'automne et articulé autour du véhicule, l'in-



frastructure, les opérations, l'intégration dans l'espace aérien et l'acceptabilité par les riverains. Outre Volocopter, qui présente la solution la plus mature selon les partenaires, ont été sélectionnés dans la catégorie "véhicule", As-

cendance Flight Technologies, le constructeur français du VTOL hybride Atea pour passagers, Ehang, le constructeur de VTOL électrique chinois pour passagers, H3 Dynamics, le développeur singapourien de systèmes VTOL à

hydrogène, le Slovène Pipistrel, constructeur d'avions électriques et de VTOL logistiques, Vertical Aerospace (Royaume-Uni) pour son eVTOL VA-1X de transport de passagers, l'Américain Zipline, constructeur et opérateur de drones logistiques, Airbus et Safran Electronics & Defense.

VoloCity, entièrement électrique, est équipé de 18 moteurs et neuf batteries. Il peut transporter deux personnes dont un pilote. Il vole à 110 km/h, à une altitude de 400 à 500 mètres et avec une autonomie de 35 km.

Les tests réalisés à partir de juin seront la première étape du développement d'une filière de mobilité aérienne avec pour objectif de pouvoir proposer en 2030 "une offre commerciale" mais avec "un jalon important en 2024", celui de démonstrations à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques, selon Marie-Claude Du-

puis, directrice stratégie, innovation et développement du groupe RATP.

"Nous prévoyons que l'Ile-de-France devienne l'un des plus gros marchés en Europe" pour la mobilité aérienne urbaine, a commenté Franck Margain, président de Choose Paris Region, ajoutant qu'à l'horizon 2035, le marché européen est évalué "à 8 milliards d'euros". La zone de tests a été étudiée avec les autorités de l'aviation civile pour "garantir la sécurité des vols et la bonne cohabitation avec le reste du trafic aérien", a commenté le directeur général exécutif de Groupe ADP Edward Arkwright. "La France est une terre d'innovation, le succès de cet appel à manifestation d'intérêt le démontre une nouvelle fois", a commenté le ministre des Transport Jean-Baptiste Djebbari.

AMINE.R

## Tizi-Ouzou

## Recensement des intentions de projets dans la construction navale et la pêche au large

Une opération de recensement des intentions de projets dans l'industrie de construction et de réparation navales et de la pêche au large, a été lancée lundi à Tizi-Ouzou, par la direction de wilaya de la pêche et des productions halieutiques (DPPH). Pour le lancement de cette opération, le premier responsable local du secteur Abdelhafidh Belaid, a présidé, le même jour, une rencontre avec des investisseurs en activité, dont les deux constructeur

navals "Sakomas" et "Azeffoun Marine", et des propriétaires de bateaux de pêche et d'autres porteurs de projets dans ces deux secteurs d'activités. Lors de cette réunion, M. Belaid a expliqué que cette démarche qui rentre dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route du secteur de la pêche pour la période (2020/2024) notamment les axes consacrés au développement de l'industrie nationale de construction et de réparation navales et la promotion

des activités de la pêche au large, vise à augmenter la production halieutique", a-t-il dit. Le même responsable a observé que l'exploitation de la bande côtière, qui est une activité de pêche "artisanale", a montré ses limites et il est important d'exploiter notre ressource halieutique au large afin d'augmenter la production en poissons ce qui va contribuer à réduire le prix des produits de la mer, a-t-il dit.

## Journée nationale de la commune

## La ville d'El Kala honore ses anciens élus et administrateurs

Dix (10) élus, cinq anciens présidents d'Assemblées populaires communales (APC) et cinq administrateurs retraités d'El Kala (El Tarf) ont été honorés lundi lors d'une cérémonie symbolique organisée par l'APC à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la commune coïncidant avec le 18 janvier de chaque année. Lors de cette rencontre conviviale tenue, à la bibliothèque communale, en présence des autorités locales, élus, représentants de divers organismes (P/APW, Moudjahidine) et citoyens de cette commune côtière dans l'ex-

trême Nord-est du pays, différents intervenants ont rendu hommage à ces anciens édiles et rappelé le travail qu'ils avaient accompli dans des conditions qualifiées pour la plupart d'entre eux de "difficiles". Première du genre depuis l'indépendance, cette initiative a été une occasion pour souligner l'importance de la commune qui représente la structure de base de la décentralisation et l'endroit de l'implication du citoyen dans la gestion des affaires publiques au niveau local.

L'accent a été mis en outre sur la symbolique de cette date qui s'inscrit

dans le cadre de la commémoration de la parution du premier code communale en 1967. Des cadeaux et des diplômes ont été, par ailleurs, remis aux élus qui, tour à tour, ont tenu à remercier l'actuel P/APC d'El Kala pour cette initiative qu'ils espèrent deviendra une tradition au cours de laquelle les participants pourront donner un bilan des projets réalisés et débattre des insuffisances et autres programmes de développement à inscrire pour permettre à cette vitrine de la wilaya, d'occuper la place qui lui sied.

A.Z

## Prés de 4000 dossiers d'investissement en attente d'un foncier

Quelque 3.990 dossiers d'investissement, introduits auprès du Comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et de la régulation du foncier (CALPIREF), jusqu'à fin 2020, sont en attente de traitement pour une implantation sur une assiette foncière à l'intérieur ou hors zones d'activités dans la wilaya de Boumerdes, a-t-on appris, lundi, auprès du directeur de l'industrie et des mines (DIM). Le DIM Nadjib Achouri a indiqué, à l'APS, que "ce nombre de dossiers atteste de l'attractivité de la wilaya, en matière d'investissement", signalant que ces projets, dont le coût est estimé à plus

de 2.000 milliards de DA, prévoient la création, une fois en activité, de plus de 300.000 emplois directs et indirects. Ces projets ont été formulés dans les domaines de la sidérurgie, les industries papetières, de bois, la chimie, le plastique, l'agroalimentaire, le tissage, et la transformation du cuir, entre autres. Dans le but d'implanter ces investissements, la DIM est entrain d'examiner ces demandes pour les prendre en charge progressivement, selon l'importance et le sérieux de chaque projet, au vue du déficit accusé en foncier industriel", a souligné le même responsable. Il a cité parmi les procédures entreprises pour faire face aux besoins croissants

en foncier industriel exprimé à Boumerdes, "le lancement d'opérations pour l'assainissement du foncier affecté aux investisseurs". A cela s'ajoute, a-t-il dit, la création de cinq nouvelles zones d'activités et de grands pôles d'investissement sur une superficie globale de 240 ha, selon une stratégie visant "la valorisation des spécificités propres à chaque région de la wilaya", a affirmé M. Achouri. Jusqu'à la fin décembre 2020, Le CALPIREF a agréé l'implantation de 821 autres dossiers d'investissement sur une superficie de 681 ha au niveau de différentes zones d'activités de la wilaya.

A.Z

## M. Chitour évoque avec le président de la CAPC le rôle des entreprises algériennes dans la transition énergétique

Le ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, Chems Eddine Chitour, a reçu lundi à Alger, le président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC), Sami Agli, afin d'évoquer le rôle des entreprises locales dans la transition énergétique. A cette occasion, les deux parties ont évoqué l'intérêt de la coopération et du dialogue pour mettre en œuvre les opportunités importantes que compte le pays, et ce, avec la contribution des entreprises locales. "Nous avons évoqué ce qui est possible de faire ensemble dans le cadre d'une transition énergétique qui s'impose à nous d'ici 2030. Pour cela, nous avons exposé toutes les opportunités que nous devons mettre en œuvre", a indiqué le ministre à l'APS en marge de cette réunion, soulignant "l'impulsion très importante" que peut apporter la CAPC à cette transition énergétique à travers les entreprises qu'elle regroupe.

M. Chitour a également énuméré les axes abordés pendant cette réunion, dont celui des économies d'énergie représentant, a-t-il dit, un immense gisement impliquant la rénovation du vieux bâti permettant de réduire la consommation énergétique du secteur résidentiel. De plus, le ministre a évoqué la politique du transport du pays impliquant la rationalisation de la consommation énergétique en termes d'hydrocarbures fossiles tels que l'essence et le gasoil. Il a ainsi rappelé l'objectif du Gouvernement prévoyant d'installer 200.000 kits essence-GPLc et près d'un millier de kits diesel-GPLc. "Nous avons évoqué également une collaboration s'agissant de l'électroménager pour faire en sorte d'utiliser de moins en moins d'appareils énergivores en favorisant les appareils de classe A", a indiqué M. Chitour. Appelant à ne pas se contenter de "la hausse conjoncturelle" du prix du pétrole, le ministre a rappelé lors de son intervention, que le Gouvernement a l'intention de mettre en place un total de 1.000 MW de panneaux solaires au niveau d'une dizaine de wilayas à travers le pays en 2021. Le plan national dédié à l'énergie solaire prend en compte l'installation d'un minimum de 1.000 MW annuellement d'ici 2030. Pour sa part, M. Agli a relevé le potentiel important de l'Algérie s'agissant d'énergie renouvelable et d'économie d'énergie et l'effort fait par le ministère en seulement six mois, affirmant adhérer pleinement aux orientations et aux priorités du ministère de la Transition énergétique et des Energies renouvelables exposées lors de cette réunion par le ministre. "Les entreprises ont désormais le devoir de traduire ce potentiel et cette vision en opportunités d'investissement local, comme l'ont fait des entreprises membres de notre organisation dans le solaire dans la wilaya d'Ouargla notamment", a-t-il estimé, soulignant l'intérêt de s'orienter vers des standards internationaux dans ce secteur tout en y développant la création d'emplois et un tissu économique dense. "Nous sommes une organisation qui se veut être opérationnelle et nous voulons capitaliser rapidement sur cet élan", a-t-il affirmé.

A.Z

## IL REÇU LE PRÉSIDENT DE LA CAP MOHAMED NADIR BOUABBES

# Le ministre de l'Industrie rassure le patronat

● Ferhat Ait Ali Braham a présenté un bref aperçu de la démarche du Gouvernement ainsi que les différentes mesures prises pour atteindre cet objectif.

Le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham a reçu le président de la Confédération algérienne du patronat (CAP), Mohamed Nadir Bouabbes, et se sont entretenus sur les voies et moyens de développement de l'économie nationale notamment dans le domaine industriel, indique un communiqué du ministère. Lors de cette audience qui s'est déroulée au siège du ministère en présence de membres de la CAP, les deux parties ont examiné les voies et moyens d'insuffler une dynamique économique notamment au volet industriel, précise la même source. Le ministre a présenté un bref aperçu de la démarche du Gouvernement ainsi que les différentes mesures prises pour atteindre cet objectif. De leur côté, les représentants de la CAP ont exposé une série de propositions dans ce sens, se disant prêts à contribuer à la relance de l'économie hors hydrocarbures en adéquation avec le programme du Gouvernement pour développer l'économie nationale notamment en son volet industriel, ajoute la même source. La rencontre était également une occasion pour les

représentants de la CAP de transmettre les préoccupations des opérateurs économiques ainsi que les difficultés auxquelles ils font face pour réaliser leurs objectifs, notamment les obstacles dont les conséquences se sont aggravées suite à la propagation de la pandémie du Covid-19, conclut la même source. Au mois de décembre dernier, des représentants de la Confédération algérienne du patronat (CAP) ont remis une série de propositions au président de la Commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification de l'Assemblée populaire nationale (APN), Nabil Louhibi, en vue de contribuer à la relance de l'économie nationale. Les représentants de la CAP ont exposé une soixantaine de propositions en vue de relancer l'économie nationale au président de la Commission parlementaire, tout en soulevant plusieurs doléances concernant les entraves administratives et le manque d'accompagnement de l'Etat dans leurs activités. Représentant différentes fédérations (santé, l'agroalimentaire, BTPH, énergie, transports et tourisme), les membres de la CAP

ont fait part, à l'occasion, des problèmes rencontrés par les dirigeants des entreprises ainsi que de solutions qu'ils jugent opportunes. Ainsi, le président de la Fédération de la santé, Mohammed Tafarte, a soulevé des entraves qui empêchent les opérateurs algériens de travailler avec leurs fournisseurs étrangers avec la fluidité que ces derniers privilégient. Ce qui a engendré, selon lui, des répercussions sur les approvisionnements en équipements vitaux, en ces temps de pandémie occasionnant des retards de livraison impliquant des pénalités. M. Tafarte a cité, également, un projet d'investissement pour la construction d'un hôpital de 200 lits à Ouargla, sur fonds propres d'un montant de 5 milliards de dinars proposé par un opérateur, et qui n'a pas été concrétisé pour cause de bureaucratie. De son côté, le président de la Fédération de l'agroalimentaire, Khaled Belbel, a insisté sur la nécessité de soutenir la production nationale, affirmant que les industriels de l'agroalimentaire veulent produire localement et se lancer dans l'exportation. Il a souligné, en outre, l'intérêt manifesté par de nom-

breux partenaires étrangers disposés à investir dans des unités en Algérie, qu'ils considèrent comme la porte de l'Afrique. Le président de la Fédération de l'énergie et des hydrocarbures, Bahmed Smain, a appelé, quant à lui, "à la consolidation du partenariat public-privé (PPP), en favorisant le développement durable et en s'orientant vers l'exportation. Il a fait part de la mise en place d'un programme de la Fédération axé sur les énergies renouvelables, accordant une importance à la méthanisation des déchets ménagers pour leur transformation en biogaz, qui servira à produire de l'électricité et dont les résidus serviront de compost pour l'agriculture, notamment dans le Sud du pays. S'agissant du secteur du BTPH, le vice-président national de la CAP, El-Hamel Merniz, a affirmé que les entreprises algériennes ont réalisé le programme de 1 million de logements en Algérie, précisant que seules 80.000 unités ont été construites par des Chinois et des Turcs. Emettant le souhait de voir les entreprises algériennes impliquées davantage dans le programme de logements en cours, il a affirmé qu'un logement AADL

coûte 2,5 fois plus cher qu'un logement LSP ou LPL réalisé par les entreprises algériennes. Le secteur des transports et du tourisme a été également évoqué. Le président de la fédération nationale de ces secteurs Nacereddine Harek a remis des propositions à la commission en insistant sur la prise en charge du transport terrestre, qui reste, selon lui, le plus prisé. Le président de la Commission parlementaire, Nabil Louhibi, a appelé les membres de la CAP à établir des plans de travail avec des projections sur 5 à 10 ans, tout en rappelant que les chantiers prioritaires des autorités publiques visent à permettre aux grandes entreprises d'exporter en Afrique ou dans d'autres pays. Il a mis, en outre, l'accent sur la nécessité d'avoir de trouver des marchés ouverts, tout plaidant pour la mise en place de mécanismes aidant les entreprises algériennes dans le domaine de l'exportation. Concernant le secteur du BTPH, il a estimé que la politique de ce secteur devrait être conçue dans le cadre d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire national.

Nadine Oumakhlouf

## PÂTES ALIMENTAIRES

### Le "monopole" de certains opérateurs en cause de la hausse des prix (Fédération)

La hausse des prix des pâtes alimentaires, enregistrée dernièrement, est notamment causée par le "monopole" de certains opérateurs qui en "profitent pour multiplier leurs bénéfices" a indiqué lundi à l'APS le président de la Fédération nationale de l'agroalimentaire (FNA), Khaled Belbel. Vue la fermeture de certaines usines en raison de l'implication de leurs propriétaires dans des affaires de justice, certains producteurs se sont retrouvés "seuls sur le marché", ce qui a créé une sorte de "monopole" dont ils profitent pour multiplier leurs bénéfices, durant cette période, en se basant sur la loi de l'offre et de la demande, a expliqué M. Belbel. D'où la nécessité, selon lui, de multiplier les contrôles et sévir pour épargner le consommateur qui est la première victime des ces agissements, précisant que la Fédération a, certes, pour rôle de défendre les investisseurs, mais pas au détriment du



citoyen. D'autre part, il a évoqué la hausse des prix du blé sur les marchés internationaux ainsi que la hausse des taxes douanières, en relevant que les producteurs des pâtes alimentaires "se plaignent de l'absence de subventions" de la part des pouvoirs publics. Le responsable a indiqué que ces opérateurs demandent à bénéficier de quotas subventionnés de blé et de semoule, ce qu'il a considéré "impossible" vu que les subventions ne concernent que les

produits destinés directement aux consommateurs. Le président de la Fédération a rappelé que la FNA a, de tout temps, demandé à subventionner les agriculteurs, afin qu'ils puissent augmenter leur production et ainsi permettre à l'Etat de réduire la facture d'importation des matières de première nécessité telles que le blé ou encore la poudre de lait. Considérant que la Fédération, au même titre que Confédération algérienne du patronat (CAP) à laquelle elle est affiliée, est un "partenaire des pouvoirs publics", M. Belbel a rappelé quelques propositions de la fédération pour le développement de la filière agroalimentaire. Il s'agit, entre autre, de désigner des administrateurs pour gérer toutes les usines dont les propriétaires sont poursuivis en justice pour la préservation des emplois et aussi la poursuite de la production en vue d'atteindre l'autosuffisance.

amine.u

## CÉRÉALES

### Les prix du blé continuent leur hausse

Les prix du blé augmentaient encore, à la mi-journée, avec des éléments haussiers inchangés, comme la taxation des exportations de marchandises russes par Moscou, sur fond de fermeture des marchés américains, pour cause de lundi férié (Martin Luther King day) aux Etats-Unis. La tonne de blé tendre progressait de 2,25 euros sur l'échéance de mars à 233,75 euros, et de deux euros sur l'échéance de mai à 229,75 euros, pour environ 7.500 lots échangés. La tonne de maïs, elle, progressait de deux euros sur l'échéance de mars à 214 euros, et de 1,50 euro sur juin à 212 euros, pour environ 650 lots échangés Parmi les fac-

teurs haussiers de prix cités par les analystes du marché céréalier, "la confirmation des taxes à l'export décidées par Moscou" pour tenter de contenir l'inflation du prix des matières premières sur le marché intérieur. "Le projet de Moscou de taxe à l'exportation du blé fait état de deux étapes, d'abord au 15 février à 25 euros/tonne, puis au 1er mars à 50 euros/tonne", a indiqué le cabinet Inter-Courtage dans une note, s'interrogeant toutefois sur l'adoption officielle de ce plan par le gouvernement. Les autorités envisagent de maintenir cette taxe sur la prochaine campagne, fondée donc sur la récolte de l'été à venir.

Elles prévoient également de taxer les exportations de maïs à 25 euros/tonne à partir du 15 mars, et celles d'orge à 10 euros/tonne, selon Inter-Courtage. En Argentine, le gouvernement projette pour sa part d'augmenter la taxe sur les exportations des céréales de 3% à 10%. Certains opérateurs s'interrogent toutefois sur un possible "palier" atteint en termes de prix, susceptible d'affecter la demande, après l'annulation d'un appel d'offres par l'Egypte la semaine dernière, en raison des prix proposés, a souligné le cabinet Agritel dans une note publiée hier.

A.Z

## PROMOTION DE L'ACTIVITE CULTURELLE

### Le MDN et le ministère de la Culture signent une convention

Une convention de coopération a été signée à Alger entre le ministère de la Culture et des Arts et celui de la Défense nationale visant la promotion de la distribution de l'activité culturelle et artistique, au profit du secteur de la défense nationale, outre la coopération en matière de production et de distribution cinématographique et la participation du secteur de la Défense nationale au soutien de la dotation des bibliothèques, des écoles et des espaces de lecture dans les zones d'ombre des différentes publications du ministère de la Culture, indique un communiqué du ministère de la Culture. « Cette convention s'inscrit dans le cadre du processus stratégique de renforcement de la prise de conscience des citoyens en général et des éléments de l'ANP en particulier de l'importance de la Culture et de la place des intellectuels et des artistes dans la société et les milieux militaires », note le communiqué. La première approche porte sur « la promotion de la distribution de l'activité culturelle et artistique au profit du secteur de la Défense nationale, en participant, à ses côtés, au soutien de la dotation des bibliothèques, des écoles et des espaces de lecture dans les zones d'ombre des différentes publications du ministère de la Culture et des Arts, outre la coopération commune en matière de production et de distribution cinématographique, notamment en ce qui concerne l'Histoire et la mémoire nationale », ajoute-t-on de même source. Selon le même communiqué, ladite convention « accorde un intérêt particulier au programme culturel dédié aux écoles des cadets, outre la programmation d'un calendrier périodique de caravanes culturelles et artistiques diverses ». Cette convention s'inscrit en droite ligne "dans la démarche du ministère de la Culture et des Arts visant la valorisation des liens entre la Culture et ses espaces et tous les acteurs de la société et de l'Etat, ainsi qu'en réponse aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune et du Premier ministre, Abdelaziz Djerad. Pour le ministère de la Culture et des Arts, « cette convention constitue une opportunité pour les arts, la culture et l'artiste algérien d'être au diapason des réalisations de l'Armée nationale populaire (ANP) et de les célébrer », conclut le communiqué.

Nadine Oumakhlouf

## Tissemsilt

### Localisation de trois points noirs à l'origine d'accidents de la circulation sur la RN 14 (GN)

La section de sécurité routière de la Gendarmerie nationale (GN) de la wilaya de Tissemsilt a localisé trois points noirs au niveau de la Route nationale (RN) 14 à l'origine d'accidents de la circulation durant l'année 2020, a-t-on appris lundi du commandant du groupement territorial de ce corps de sécurité. Le commandant Lablata Boule-nouar a indiqué, lors d'une conférence de presse consacrée au bilan annuel des activités des unités de la Gendarmerie nationale dans la wilaya de Tissemsilt, que ces points noirs sont situés au niveau des zones de "Laram" (commune de Youssoufia), "Missou" et "Sidi Ghanem" (commune de Layoune), sur l'axe de la RN 14, dans son tronçon reliant les communes de Layoune et Youssoufia. Ces points noirs sont essentiellement des "virages dangereux" localisés l'année dernière suite à un



travail de terrain accompli par les membres de la section de sécurité routière de la Gendarmerie nationale, avec la collaboration des cadres des directions du Transport et des Travaux publics, ainsi que les services des deux communes concernées, a-t-il souligné. Le res-

pensable a fait savoir que les services de la gendarmerie nationale ont enregistré, l'an dernier, 22 accidents de la circulation ayant fait 8 morts et 8 blessés de différents degrés de gravité, avec un recul dans le nombre d'accidents de 18%, par rapport à l'année 2019.

Selon le commandant Lablata, ce recul est dû aux campagnes de sensibilisation organisées par la Gendarmerie nationale en coordination avec les acteurs activant dans le domaine, ainsi que l'aspect dissuasif préventif à travers l'intensification des barrages de contrôle sur le réseau routier et l'utilisation de radars. Sur un autre plan, le responsable a indiqué que 5 sièges de brigades de la gendarmerie nationale sont actuellement en cours de réalisation au niveau des communes de Larbâa, Sidi Lantri, Sidi Boutouchent, Beni Lahcen et Mâacem, en plus d'une brigade de sécurité routière dans la commune de Bordj Bounâama qui sera réceptionnée au courant de cette année. Concernant l'activité de sécurité publique, il a souligné que les services de la gendarmerie nationale de la wilaya ont enregistré, l'an dernier, 1.876 affaires d'atteinte à

l'environnement et à la santé animale, ainsi que des infractions à la réglementation fiscale et des activités commerciales dans lesquelles 1.877 personnes ont été impliquées. En outre, 612 personnes recherchées par la justice, impliquées dans différentes affaires de droit commun, dont de dangereux criminels, ont été arrêtées par la Gendarmerie nationale, selon le responsable, qui a ajouté que les unités de la gendarmerie dans la wilaya ont enregistré, l'année dernière, 410 affaires de criminalité ordinaire et une augmentation sensible des cas de coups et blessures volontaires et des affaires d'insultes et injures. Concernant les affaires d'atteinte aux biens, celles-ci concernent essentiellement les cambriolages de locaux commerciaux et des vols du cheptel. Elles ont été traitées à 90%.

AKLIL

## Sidi Bel-Abbès

### Plus de 900 visiteurs à la semaine historique culturelle du nouvel an amazigh

La manifestation de la semaine historique culturelle du nouvel an amazigh, qui a pris fin lundi au Musée du moudjahid de Sidi Bel-Abbès, a enregistré l'affluence de plus de 900 visiteurs, a indiqué le directeur du musée, Abbes Kouider. Le Musée du moudjahid a enregistré du 12 janvier en cours, date du nouvel an amazigh, à ce jour, l'affluence de familles et de jeunes à cette manifestation organisée à l'occasion de la célébration du nouvel an amazigh 2971, a précisé le responsable. Il a signalé, à ce titre, que des visites ont été organisées en respectant le protocole sanitaire, rele-

vant une présence notable des familles, d'élèves d'établissements scolaires et de stagiaires des Centres de formation professionnelle (CFPA) venus visiter les stands des expositions d'artisanat. Les visiteurs ont salué l'initiative, qui a été, selon eux, une occasion propice pour faire connaître à leurs enfants ce legs et leur inculquer les valeurs de notre histoire. L'aspect de divertissement a été aussi présent à travers des activités culturelles avec la participation de faoudjs des Scouts musulmans algériens (SMA) et d'associations à caractère culturel. Cette manifestation culturelle his-

torique, organisée sous le slogan "Authenticité, union et fierté", a vu la participation d'universitaires, chercheurs et historiens, qui ont animé des communications mettant en exergue les symboles de la glorieuse Guerre de libération nationale dans la région. La cérémonie de clôture de la manifestation, initiée par le Musée du moudjahid de Sidi Bel-Abbès en collaboration avec la direction locale des Moudjahidine et Ayant droits, a été mise à profit pour honorer des associations ayant participé au succès des festivités du nouvel an amazigh 2971.

A.Z

## Khenchela

### Une caravane médicale de la Protection civile au profit des zones d'ombre

Une caravane médicale de la Protection civile a pris le départ lundi vers les zones d'ombre de la wilaya de Khenchela. Le coup d'envoi de la caravane, qui sillonnera jusqu'au 22 janvier courant les zones d'ombre de toutes les dairas de Khenchela, a été donné par le chef de l'exécutif local, Ali Bouzidi et le directeur de wilaya de la Protection civile, le commandant Abdelmalek Boubartakh. La caravane médicale, organisée en collaboration avec les autorités locales et la direction de la Santé et de la Population (DSP), s'est dirigée au premier jour vers les localités et les mechtas Ain Lahma, Bouzuak, Selanis, Tagout, et Telalès, situées dans la commune de Babar, où le staff médical a assuré des consultations et soins médicaux aux habitants, et distribué à des malades des médicaments. Le médecin commandant, Lamia Benzaim a indiqué à l'APS que "l'initiative de la Protection civile s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant une meilleure prise en charge médicale des habitants des zones d'ombre". Elle a relevé que les habitants bénéficieront à domicile ou dans la clinique médicale itinérante de services médicaux et soins nécessaires, ce qui leurs évitera tout déplacement vers les établissements hospitaliers. Les habitants des zones enclavées seront sensibilisés, dans le cadre de cette caravane, sur le danger de la propagation du coronavirus et les mesures préventives à mettre en oeuvre pour lutter contre ce virus, a



ajouté Mme Benzaim. Aussi, elle a fait état de l'organisation dans le cadre de cette caravane médicale d'une campagne de sensibilisation sur les dangers du monoxyde de carbone, notamment pour les habitants dont les foyers ont été récemment raccordés au réseau de gaz naturel. Pour la réussite de cette caravane médicale, il a été procédé à la mobilisation d'une clinique médicale itinérante, de quatre ambulances équipées de moyens médicaux modernes, un bus de transport, a fait savoir, le lieutenant Yazid Merghad de la cellule de communication et de l'information de la direction locale de la Protection civile. Le staff médical est composé de quatre médecins et 15 assistants accompagnés par des pompiers des différentes unités secondaires

A.Z

## Tiaret

### Renforcement prochain des services de la gendarmerie nationale de quatre nouvelles unités

Les services de la gendarmerie nationale dans la wilaya de Tiaret seront renforcés prochainement par quatre nouvelles unités, a-t-on appris lundi du commandant du groupement territorial de ce corps par intérim. Le lieutenant-colonel Mohamed Réda Merabet a déclaré, lors de sa présentation du bilan de la gendarmerie nationale pour l'année 2020, qu'il s'agit de trois brigades de sécurité routière dans chacune des communes de Rahouia, Rechaiga et Ain Dheb et une brigade territoriale dans la commune de Sebbaine. Par ailleurs, la même source a indiqué, qu'au cours de l'année écoulée, les services de la gendarmerie nationale ont traité 12 553 affaires économiques et autres liées à l'environnement, à la santé publique et aux biens publics culturels et 571 affaires de droit public dont celles que de crimes et délits contre des personnes et des biens. De plus, 133 affaires liées à la drogue ont été traitées, ce qui a permis la saisie d'environ 8 kg de kif traité et 167.568 comprimés psychotropes. Les mêmes services ont enregistré, l'année dernière, 13 affaires liées au vol et trafic de véhicules et de leurs documents et 38 autres de vol du bétail.

A.Z

## Bechar

### Le directeur général de la sûreté nationale inaugure de nouvelles structures policières

Le directeur général de la sûreté nationale (DGSN), M. Khelifa Ounissi, a procédé, lundi à Bechar, à l'inauguration de nouvelles structures visant à renforcer les conditions de travail des éléments de la sûreté dans cette wilaya. Outre l'inauguration officielle de la 4ème sûreté urbaine, au quartier "El Moungar" (Nord de la commune de Bechar), réalisée avec une autorisation de programme de plus de 64 millions DA, le DGSN a inauguré les services régional et local de la Santé, de l'Action sociale et des Sports, qui prennent en charge les éléments des différentes sûretés de wilaya dans le Sud-ouest et leurs familles ainsi que les retraités de ce corps de sécurité. Visitant les locaux de la 4ème sûreté urbaine, en présence des autorités civiles et militaires locales et des cadres de la Sûreté nationale, M. Ounissi s'est assuré du respect des conditions et des normes de travail des policiers ainsi que des prestations offertes aux habitants au titre du rapprochement de l'administration du citoyen. Dans une déclaration à la presse, le contrôleur de police de la région du Sud-ouest du pays, M. Moussa Belabbes, a déclaré que "l'inauguration par le DGSN de nouvelles structures policières à travers la wilaya, s'inscrit dans le cadre du programme du Gouvernement tendant au rapprochement de l'administration des citoyens pour leur offrir un service public adéquat". Le directeur général de la sûreté nationale, Khelifa Ounissi, poursuivra mardi sa visite de travail dans la wilaya, en se rendant à Taghit (97 km au sud de Bechar) où il procédera à l'inauguration officielle du siège de sûreté de cette Daira.

A.E

## Khenchela : Financement de trois projets associatifs dans le cadre du programme CapDel

Le programme de renforcement des capacités des acteurs du développement local (CapDel) a approuvé le financement de trois projets associatifs au niveau de la commune de Babar, dans la wilaya de Khenchela, a indiqué lundi, le responsable de la communication du programme, Abdelmalek Touati.

Ce responsable a révélé que les associations qui seront financées par le programme CapDel au niveau de la commune pilote de Babar sont "Anamel El Mar'a Errifia" pour son projet de création d'unités de transformation de produits agricoles, "El Assala ouel Ibdââ" pour son projet visant le développement de la confection du tapis traditionnel et l'association de la cité chahid Roukani Omar pour son projet relatif au renforcement de la représentativité des habitants de Babar.

M. Touati a déclaré, dans ce contexte, que cette collectivité locale a bénéficié de 3 projets financés par le programme CapDel sur 29 projets associatifs de développement local retenus pour bénéficier d'un financement au niveau national, et ce à travers 8 communes

pilotes à savoir, Djanet (Illizi) Timimoun (Adrar), Messaâd (Djelfa), Gha-zaouet (Tlemcen), Djemila (Sétif), Ouled Ben Abdalkader (Chlef), El Khroub (Constantine) et Babar (Khenchela). Selon ce même responsable, la valeur totale des 29 projets devant bénéficier d'un financement, sur un total de 60 initiatives locales ayant recouru aux services d'un incubateur pour renforcer leurs capacités en matière de gestion de projets, s'élève à 5 133 millions de DA (1 million de dollars).

La même source a fait savoir, en outre, que les membres des associations de Babar dont les projets vont bénéficier d'un financement, ont récemment suivi deux formations encadrées par des experts internationaux en vue d'améliorer les modalités de leurs projets afin de répondre aux critères de durabilité, d'intégration et d'inclusion sociale et territoriale. Les propositions des associations retenues dans la commune de Babar portent sur deux catégories de projets, dont la première est relative à des projets visant à consolider le rôle de la société civile et partant, de renforcer la gouvernance et

soutenir le développement, à l'exemple du projet proposé par l'association de la cité chahid Roukani Omar consistant à conforter la représentativité des habitants de la commune de Babar. La deuxième catégorie inclut des projets encourageant le développement économique local dans les secteurs de l'industrie traditionnelle et de l'agriculture, ainsi que la valorisation des produits agricoles, des objectifs pour lesquels les associations "Anamel El Mar'a Errifia" et "El Assala ouel Ibdââ" ont focalisé leurs efforts pour créer une unité de transformation de produits agricoles à Babar et de promouvoir le tapis des Nememcha. L'objectif principal du programme CapDel pour le renforcement des capacités des acteurs du développement local est de soutenir les capacités de la société civile et lui permettre de jouer un rôle majeur dans le processus de développement communal et de participer à la gouvernance locale en mettant en œuvre des micro-projets ayant un impact sur la vie des citoyens, a-t-on rap-  
pelé.

E.R

## OUARGLA

### L'ANADE sensibilise sur le montage de micro-entreprises pour le développement des zones d'ombre

L'importance du montage de micro-entreprises répondant aux exigences de développement des zones d'ombre a été mise en avant par les animateurs d'une campagne de sensibilisation sur le thème initiée lundi à N'goussa (Ouargla) par l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE). Les intervenants ont souligné, lors de cette rencontre ciblant les promus d'universités et d'établissements de la formation professionnelle, la nécessité pour les jeunes dans les zones d'ombre de s'orienter, lors du montage de leurs projets, vers les activités répondant aux spécificités et aux besoins de leurs régions en vue d'assurer

la viabilité de leurs projets. Le chargé de communication à l'ANADE d'Ouargla, Salah Meddour, a donné d'amples explications sur la nouvelle stratégie prônée par cet organisme d'aide à l'emploi, axée sur une approche économique "viable et réussie" de l'entité. La stratégie consiste à orienter les jeunes promoteurs disposant d'une qualification vers le montage, localement, de micro-entreprises dans divers domaines d'activités, afin de répondre aux exigences de leurs zones et de contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations locales, a-t-il expliqué. L'ANADE est prête à accompagner et à soutenir les jeunes désireux investir dans ce type d'entités,

notamment après le dégel de nombreuses activités, a assuré M. Meddour. Mise sur pied au centre de formation professionnelle Cheikh Mâazouzi, dans la commune de N'goussa (30 km Ouest d'Ouargla), la rencontre a donné lieu à la vulgarisation des mécanismes d'appui et des formules de financement préconisées par les pouvoirs publics en direction des jeunes porteurs de projets dans les zones d'ombre. Lancée le 10 septembre (2020), cette campagne de sensibilisation sur le montage de micro-entreprises a ciblé jusqu'ici une vingtaine de zones d'ombre à travers le territoire de la wilaya d'Ouargla.

A.Z

## TIPASA

### Examen de 170 demandes pour la réalisation de forages destinés à l'irrigation

Près de 170 demandes d'autorisations pour la réalisation de forages destinés à l'irrigation, sont en cours examen au niveau des services de la wilaya de Tipasa, a-t-on appris, lundi, auprès du directeur local des ressources en eau, Ali Benbadi. "La commission technique de wilaya s'attelle actuellement à l'examen de 170 demandes, sur un total de 202, introduites précédemment auprès des services de la direction des ressources en eau en vue de l'obtention d'autorisations pour le forage de puits destinés à l'irrigation agricole", a indiqué M. Benbadi.

Il a signalé l'installation de cette commission de wilaya, suite à une instruction interministérielle (Intérieur, Ressources en eau et Agriculture) portant sur l'examen de la totalité des dossiers en suspens, notamment ceux ayant obtenu l'accord de principe de l'Agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH), après la présentation par le concerné (agriculteur) d'une étude géophysique at-  
tes-



tant que le forage en question "n'aura aucun impact sur les réserves des eaux souterraines", a-t-il expliqué. "Les 170 demandes en cours d'examen ont bénéficié de l'accord de principe de l'ANRH, qui est responsable de la préservation et de la protection des eaux souterraines". M. Benbadi a signalé le recensement, par ses services, de 32 autres demandes ayant bénéficié de l'accord de principe de l'ANRH, qui seront introduites auprès des services de

la wilaya de Tipasa pour l'obtention de l'accord définitif du wali, dès l'achèvement de l'ensemble des démarches administratives". De son côté, le secrétaire général de la chambre d'agriculture, Chokri Ben Chaabane, a indiqué à l'APS que Tipasa est une wilaya "agricole par excellence" et le recours à l'irrigation est "impératif" et exige de "réfléchir à la diversification et au renforcement des sources et des systèmes d'irrigation agricole, notamment le goûte-à-goûte", a-t-il dit.

La superficie irriguée à Tipasa est de près de 20.000 ha, sur une surface agricole utile (SAU) estimée à 61.000 ha. La wilaya compte, également, 750 forages destinés à l'irrigation agricole, notamment des arbres fruitiers et des cultures maraîchères en tant que culture stratégique, à l'exemple de la pomme de terre, de la tomate et des agrumes, selon les données fournies par la chambre d'agriculture.

A.E

## ENERGIE

### Baisse importante de la consommation de charbon à Pékin

La consommation de charbon à Pékin a baissé de manière considérable entre 2015 et 2020, passant de 11,65 millions de tonnes en 2015 à 1,73 million de tonnes en 2020, selon Wang Yingjian, responsable de la Commission municipale du développement et de la réforme de la ville. La proportion du charbon dans la consommation énergétique de la capitale chinoise est passée de 13,7% à 1,9% au cours de cette période, sachant que durant la période du 13e Plan quinquennal (2016-2020), les autorités de Pékin ont éliminé les unités alimentées au charbon capables de générer plus de 2,7 millions de kilowatts d'énergie, et ajouté des unités au gaz capables de générer plus de 7,2 millions de kilowatts d'énergie.

Cela en plus de moderniser environ 30.000 chaudières au charbon pour utiliser du charbon propre. La capitale chinoise accélérera ses efforts pour promouvoir les modes de vie verts à l'avenir, les autorités ont déclaré, à ce titre, qu'elles renforceront les efforts pour rendre l'environnement plus propre.

R.T

## MASCARA

### Relance des travaux de réalisation de 231 logements durant le trimestre en cours

Les travaux de réalisation de 231 logements publics locatifs au niveau de la wilaya de Mascara seront relancés durant le trimestre en cours, après un arrêt lié à des motifs divers, a-t-on

appris du directeur du logement, Abdelmadjid Guellil. Le même responsable a déclaré à l'APS, que les services de la wilaya, en collaboration avec l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), ont pris différentes mesures afin de traiter le problème de l'arrêt des travaux des 231 LPL pour nombre de communes, à commercer par la résiliation des contrats avec les opérateurs défaillants et le lancement, à nouveau, des travaux par étapes, durant les trois premiers mois de l'année en cours en les confiant à d'autres entreprises. M. Guellil a ajouté que la wilaya de Mascara enregistre la réalisation de 7.219 LPL dont 170 ont été achevés, et les travaux d'aménagement extérieurs sont en cours au niveau des 1.993 logements, soulignant que les préparatifs vont bon train pour lancer les travaux d'aménagement extérieur au niveau des 120 logements. Selon la même source, les travaux engagés au niveau des 4.776 logements publics locatifs, au titre de la deuxième phase, sont avancés à des degrés divers.

A.E

## SAÏDA

### Transfert de près de 100 commerçants informels au nouveau marché couvert

Près de 100 commerçants activant dans le secteur de l'informel dans la ville de Saïda ont été transférés lundi au nouveau marché couvert dans le cadre de l'opération d'organisation du marché et d'éradication des points noirs. Les autorités locales ont décidé de transférer ces vendeurs, qui activent dans la vente d'effets vestimentaires et de chaussures au niveau du quartier de "Derb" au centre-ville depuis plus de 10 ans, vers le nouveau marché couvert à haï "El Bordj", a-t-on indiqué. Les services de la commune ont enlevé toutes les tables sur lesquelles les vendeurs concernés étalaient leurs marchandises dans le site voisin du projet d'aménagement d'Oued El Ouakrif. Le chef de daïra de Saïda, Ahmed Lotfi a indiqué, à l'APS, que la superficie récupérée lors de l'opération sera exploitée plus tard pour la réalisation d'équipements publics de services, annonçant une autre opération dans quelques jours pour l'éradication des tables de vente d'habillement, de chaussures, de fruits et légumes installées sur des trottoirs, dans le cadre de la réorganisation du marché. Pour rappel, les autorités locales avaient lancé, au mois de décembre dernier, une opération de transfert de plus de 420 commerçants informels du quartier "La Marine" au centre-ville de Saïda, vers des locaux neufs disposant de toutes les commodités au niveau du même site et l'assiette récupérée a été utilisée pour le projet d'aménagement d'Oued El Ouakrif.

A.E

## MASCARA

## Récupération de plus de 100 ha du foncier industriel inexploité

Une superficie de 107 hectares de foncier industriel inexploité a été récupérée dans la wilaya de Mascara suite à une opération d'assainissement lancée par la direction de l'Industrie et des Mines l'an dernier, a-t-on appris auprès de cette direction. La directrice de l'Industrie et des Mines, Kheira Belghomari, a indiqué que l'opération d'assainissement, initiée en collaboration avec plusieurs instances, a

abouti à l'annulation de 193 projets d'investissement, dont les propriétaires n'ont pas respecté le cahier de charges et ont tardé à concrétiser leurs projets, en plus de la récupération de 418 assiettes totalisant une superficie de 107 ha.

L'opération d'assainissement s'est soldée par l'annulation de 151 projets, dont 12 dans le tissu urbain et le restant réparti sur les zones industrielles et les zones d'acti-

tés, ainsi que la récupération de 350 assiettes totalisant 73 ha, dont les propriétaires détiennent des décisions de concession. Ainsi, 42 projets, dont 4 situés dans le tissu urbain des communes de Mascara, Guetna, Ras El-Ain Amirouche et le restant réparti sur les zones industrielles de Mascara, Mohammadia, Sig et Oggaz ont été annulés avec la récupération de 68 assiettes foncières sur 34 ha. Ces assiettes

dont les propriétaires détenaient des contrats de propriété ont fait l'objet de procédures judiciaires de la part des services de la wilaya. Aussi, Mme Belghomari a fait savoir que les assiettes foncières récupérées seront réaffectées à des projets proposés par des investisseurs sérieux selon l'importance de l'activité et sa capacité à créer de la valeur ajoutée et des emplois.

A.Z

## Sud-est

## Saisie de 13.599 véhicules et 5.703 cyclomoteurs pour infractions au confinement sanitaire (Police)

Au moins 13.599 véhicules et 5.703 cyclomoteurs ont été saisis et mis en fourrière durant la période allant du 22 mars au 31 décembre 2020 dans la région Sud-est du pays pour non-respect des mesures de confinement sanitaire, a révélé l'Inspection régionale de police à Ouargla. Les services de la sécurité publique ont ainsi saisi et mis en fourrière 13.599 véhicules sur un total de 101.991 contrôlés ainsi que 5.703 cyclomoteurs sur un total de 10.406 contrôlés, pour non-respect des mesures de confinement sani-

taires décrétées par les pouvoirs publics dans le cadre de la prévention contre le coronavirus (covid-19), a affirmé le contrôleur de police, Maamar Labdi, dans une présentation du bilan d'activités de cette institution sécuritaire qui coiffe les wilayas d'Ouargla, Biskra, El-Oued, Illizi, Ghardaïa et Laghouat. Durant la même période, la police du Sud-est a enregistré 13.197 infractions relatives au non-respect des heures de confinement, 874 autres aux regroupements de plus de deux personnes, 5.089 pour non-respect des mesures bar-

rières dans les commerces et 53.317 autres pour non-port du masque, a-t-il signalé. Les services de la sécurité publique ont également mené plus de 2.300 interventions, notamment de nuit, pour veiller au respect des mesures et heures de confinement. Depuis le début de la crise sanitaire, la sûreté nationale a intensifié ses activités de proximité visant à sensibiliser les citoyens à la stricte application des mesures de prévention contre la propagation de la pandémie.

A.R

## Ain Temouchent

## Ouverture de 90 postes de doctorat à l'université "Belhadj Bouchaïb"

L'ouverture de 90 postes de doctorat par concours à l'université de "Belhadj Bouchaïb" d'Ain Temouchent a été décidée pour l'année universitaire en cours, a-t-on appris lundi du recteur de cette institution d'enseignement supérieur. Ces postes sont répartis sur dix spécialités en droit, lettres et linguistique, sciences économiques, gestion, langue française, chimie,

génie mécanique et génie civil, à raison de 9 postes pour chaque spécialité, a indiqué Dr Abdelkader Ziadi. Les inscriptions au concours via la plateforme numérique désignée à cet effet par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ont donné lieu à 9.268 candidats aux spécialités de droit, génie civil, sciences de gestion et autres, a-t-il déclaré, faisant ob-

server un taux de participation "remarquable" en terme d'inscrits. Il est prévu que les postes de formation pour l'obtention de doctorat ouverts à l'université "Belhadj Bouchaïb" contribueront à créer plus de dynamisme dans le domaine de la recherche scientifique, en plus des perspectives auxquelles aspire la Maison d'entrepreneuriat à travers les projets de recherche en cours.

## Constantine

## Le patriotisme et le sacrifice du chahid Didouche Mourad mis en exergue

Le patriotisme et le sacrifice du chahid Didouche Mourad (1927-1955) lors de la Guerre de libération, ont été mis en exergue lundi, à Constantine par le secrétaire général du ministère des Moudjahidine et Ayants-droit, Laid Rebika, lors d'une conférence organisée dans le cadre des festivités officielles commémorant le 66e anniversaire de la mort du martyr héros, au champ d'honneur. "Le chahid Didouche Mourad s'est sacrifié pour que l'Algérie recouvre sa liberté et son indépendance et ses sacrifices demeurent présents dans la mémoire nationale", a précisé, M. Rebika, dans son allocution, à l'ouverture de cette conférence tenue à l'université des sciences islamiques "Emir Abdelkader", à l'initiative du centre des études et de recherches dans le mouvement national et la révolution du 1er novembre 1954, organisme dépendant du ministère de tutelle, avec la collaboration

de la direction locale des moudjahidine. De son côté, le chef de l'exécutif local, Ahmed Abdelhafid Saci, a relevé que "le martyr héros, chef de la wilaya II historique avait amplement contribué à faire émerger une prise de conscience patriotique parmi le peuple algérien, durant l'ère coloniale", soulignant que cette rencontre historique ambitionne de mettre en avant le parcours glorieux de Didouche Mourad et d'encourager les jeunes générations à préserver la mémoire nationale et œuvrer à suivre le parcours de leurs aïeux au service du développement du pays. Dr Alloua Amara, enseignant et chercheur spécialisé de l'histoire de l'Algérie, à l'université "Emir Abdelkader" a mis l'accent, sur le parcours militant du Chahid Didouche Mourad, son expérience militaire lors de la guerre de libération et les batailles qu'il a menées contre le colonialisme dans la région du Nord

Constantinois. Le même conférencier a rappelé également la contribution du chahid dans la création de la section El Amel des Scouts musulmans algériens (SMA).

Un documentaire retraçant le parcours de Didouche Mourad a été diffusé à l'occasion, en plus d'un témoignage vivant sur le martyr, présenté par la moudjahida, Zakia Boucheriha. Des membres de la famille de Didouche Mourad et des moudjahidine ont été honorés lors de cette rencontre, organisée en présence des autorités locales civiles et militaires ainsi que des professeurs et étudiants universitaires.

Aussi, une exposition de portraits des martyrs de la guerre de Libération et des livres traitant la révolution algérienne de novembre 1954, a été inaugurée par le secrétaire général du ministère des Moudjahidine et ayants droits, au hall de l'université des sciences islamique.

## Bechar

## Le directeur général de la sûreté nationale inaugure de nouvelles structures policières



Le directeur général de la sûreté nationale (DGSN), M. Khelifa Ounissi, a procédé, lundi à Bechar, à l'inauguration de nouvelles structures visant à renforcer les conditions de travail des éléments de la sûreté dans cette wilaya. Outre l'inauguration officielle de la 4ème sûreté urbaine, au quartier "El Moungar" (Nord de la commune de Bechar), réalisée avec une autorisation de programme de plus de 64 millions DA, le DGSN a inauguré les services régional et local de la Santé, de l'Action sociale et des Sports, qui prennent en charge les éléments des différentes sûretés de wilaya dans le Sud-ouest et leurs familles ainsi que les retraités de ce corps de sécurité. Visitant les locaux de la 4ème sûreté urbaine, en présence des autorités civiles et militaires locales et des cadres de la Sûreté nationale, M. Ounissi s'est assuré du respect des conditions et des normes de travail des policiers ainsi que des prestations offertes aux habitants au titre du rapprochement de l'administration du citoyen. Dans une déclaration à la presse, le contrôleur de police de la région du Sud-ouest du pays, M. Moussa Belabbes, a déclaré que "l'inauguration par le DGSN de nouvelles structures policières à travers la wilaya, s'inscrit dans le cadre du programme du Gouvernement tendant au rapprochement de l'administration des citoyens pour leur offrir un service public adéquat". Le directeur général de la sûreté nationale, Khelifa Ounissi, poursuivra mardi sa visite de travail dans la wilaya, en se rendant à Taghit (97 km au sud de Bechar) où il procédera à l'inauguration officielle du siège de sûreté de cette Daira.

A.Z

Accidents de la circulation  
Deux morts et 9 blessés durant les dernières 48 h

Deux personnes ont trouvé la mort et 9 autres ont été blessées dans 6 accidents de circulation survenus, durant les dernières 48 heures, à travers le pays, a indiqué lundi un bilan fourni par le commandement de la Gendarmerie nationale (GN). Les unités de la GN ont saisi dans les wilayas de Mascara et de Tipasa, 290 compri-

més psychotropes de différents types et un (1) moyen de transport et arrêté 4 individus, précise-t-on dans le bilan. En matière de fraude et de contrebande, les unités de la GN ont procédé à la saisie, dans des opérations distinctes, de 2.102 unités de boissons alcoolisées, 18.600 unités de pétards, 70 qtx de naraguilé, 4.692 bouteilles de détergent

périmé, ainsi que d'une quantité considérable de produits chimiques destinés à l'industrie de détergents, détaille-t-on dans le bilan. Concernant l'émigration clandestine via la mer, les unités de la GN ont arrêté, dans les deux wilayas d'Ain Temouchent et d'Oran, 3 organisateurs d'émigration clandestine, ainsi que 8 autres individus candidats. Pour

ce qui est de l'immigration clandestine, les unités de la GN ont procédé à l'arrestation dans la wilaya de Khenchela, de 4 ressortissants africains de différentes nationalités et d'un Algérien qui a facilité leur séjour illégal en Algérie, ainsi qu'à la saisie du moyen de transport utilisé à cette fin.

J.K

## Le 7 points clés à vérifier lors de la rédaction de vos statuts



**V**ous allez choisir la forme juridique qui correspond aux besoins de votre business, il ne vous reste plus qu'à rédiger vos statuts... Ceux-ci définissent les règles de fonctionnement de votre société et les relations entre vos associés et vous. Cependant, l'obligation de rédiger des statuts lors de la création d'une entreprise dépend de la forme juridique que vous choisissez de lui donner. Ainsi, vous n'avez pas à rédiger de statuts si vous choisissez de créer :

- une entreprise individuelle (EI)
- une entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL)
- une micro-entreprise.

En revanche, il est obligatoire de rédiger des statuts si vous optez pour une des formes juridiques suivantes :

- l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)
- la société à responsabilité limitée (SARL)
- la société anonyme (SA)
- la société par action simplifiée (SAS)
- la société en nom collectif (SNC)
- la société coopérative de production (SCOP)
- la société en commandite par actions (SCA)
- et société en commandite simple (SCS).

### Nom de la société ou dénomination sociale

Vous pouvez choisir n'importe quel nom, sauf :

- S'il s'agit d'une marque connue
- Si le nom a déjà été déposé à l'INPI
- Si une autre société a déjà utilisé ce nom et qu'elle exerce son activité dans un domaine voisin (référence à la clientèle et à la zone géographique)

La dénomination sociale identifie votre entreprise en tant que personne morale.

La nomination du dirigeant doit être citée soit dans les statuts eux-mêmes, soit dans un acte séparé, appelé annexe aux statuts. L'avantage de cette seconde pratique c'est que vous pouvez modifier les statuts et les faire réenregistrer à chaque changement de dirigeant.

Dans le cas d'une nomination du dirigeant par acte séparé, les statuts doivent le préciser clairement au chapitre nomination du dirigeant. La durée de fonction du dirigeant doit être précisée, ainsi que l'étendue de ses pouvoirs, éventuellement sa rémunération, la possibilité de le révoquer, les conditions de nomination d'un autre dirigeant... A noter qu'il est important de bien définir le statut du dirigeant car celui-ci peut avoir des répercussions sur ses biens propres.

Penser également à prendre un nom de domaine internet pour votre entreprise, avant de déposer vos statuts au greffe du tribunal de Commerce, c'est-à-dire à rendre public le nom de votre société.

### Nom des associés

Vous devez dans vos statuts, inscrire les noms, prénoms, date et lieu de naissance, domiciliation et régime matrimonial des personnes physiques (et nom, domiciliation et N° SIRET des personnes morales). Les statuts organisent la répartition des pouvoirs dans votre société, notamment entre le dirigeant et l'assemblée des associés. Vous

devez citer les associés de votre société, ainsi que leurs nombres de parts sociales détenues. Il est également recommandé de prévoir dans vos statuts une clause d'agrément en cas de cession des parts sociales détenues par vos associés. Dans le cas contraire, et sans précision sur la cession de parts sociales, les associés pourraient à tout moment céder leurs parts à des personnes étrangères à la société et ainsi permettre l'entrée de nouveaux associés sans que vous puissiez vous y opposer.

### Activité de la société

N'hésitez pas à rédiger une définition assez large de votre activité, pour ne pas être gêné, si le champ de vos interventions s'élargit. Toutefois, vous pouvez prévoir une solution de secours en inscrivant une phrase élargissant votre activité. L'objet de la société définit les domaines d'activités dans lesquels votre entreprise interviendra. Si vous n'êtes pas assez large dans la définition de votre champ action vous serez gêné par la loi. Cette partie vous servira aussi de référence pour l'attribution du code APE (activité principale exercée) qui classe les entreprises françaises par type d'activité.

### Montant du capital social

Dans les statuts, le montant du capital, ainsi que sa décomposition doivent être mentionnés. Si le capital a été défini à 5.000 DA, il pourra être réparti en 500 actions (ou parts sociales pour une SARL), de 10 DA de valeur chacune, par exemple.

### Adresse du siège social

Il est obligatoire de préciser l'adresse du siège social dans vos statuts et aussi lors de l'immatriculation de la société. L'entrepreneur doit être en mesure de justifier qu'il peut utiliser cette adresse pour son entreprise. Si le siège social est fixé au domicile du président ou du gérant, il suffira de compléter une attestation de domiciliation et de fournir la copie d'un justificatif de domicile.

### Date de clôture des comptes

Pour finaliser la rédaction de statuts, vous devez préciser la date de clôture des comptes. La durée du premier exercice n'est née pas nécessairement de 12 mois et votre exercice comptable n'est pas forcément basé sur l'année civile. En règles générales, vous devez inscrire une phrase de ce type dans vos statuts : « La date de clôture des comptes annuels est fixée au 31 décembre »

### L'enregistrement des statuts

Vous devez établir ou faire établir 4 exemplaires originaux de vos statuts. Ces 4 exemplaires doivent être datés et signés par les associés (présents au moment de la création) et sur chaque original des statuts. Vous avez un mois pour faire enregistrer les statuts que vous avez datés et signés. L'enregistrement de ces statuts se fait auprès du Centre de Formalités des Entreprises ou au Service des Impôts des Entreprises le plus proche de l'adresse du siège de votre société.

# Diminuer son empreinte écologique : comment faire ?

La prise en compte de l'écologie et du respect environnemental dans le cadre des activités industrielles, commerciales ou économiques est un fait majeur de nos sociétés contemporaines. Mais aujourd'hui à l'heure où chaque entreprise souhaite recruter des talents mais aussi à l'heure où chaque consommateur est devenu conscient de la portée de son empreinte écologique, il est difficile par un comportement dénué de sagesse de faire fi du respect de l'environnement.

Aujourd'hui, les entreprises sont en première ligne pour mettre en application et respecter les nouvelles normes, et pour veiller à cela, de nombreux indicateurs ont été mis en œuvre pour mesurer l'impact de l'activité de ces entreprises sur l'environnement. On peut ainsi citer le PIB vert ou encore l'indicateur de bien-être économique durable (IBED). Mais il est vrai que de nos jours, une notion retient davantage notre attention : celle d'empreinte écologique. Qu'entendons-nous véritablement par ce terme et quel rôle jouent les entreprises dans ce cadre ?

## L'empreinte écologique, en quelques mots ?

Cette notion a été développée dans les années 90, par deux professeurs émérites de l'université de Vancouver, William Rees et Mathis Wackernagel. Leur objectif était de mettre en place un indicateur capable de mesurer la surface productive nécessaire à une population, une entreprise ou



une société toute entière, pour répondre à une consommation de ressources (nourriture, chauffage, habitat...) et à des besoins d'absorption de déchets. Elle reflète le degré d'utilisation de la nature par l'homme à des fins de production et de consommation matérielle. De façon plus simple, l'empreinte écologique traduit la mesure de la surface productive nécessaire à un individu, une société ou une population, ainsi que les déchets générés, pour produire les ressources nécessaires.

## Quel est le rôle des entreprises ?

Il est dès lors indéniable que les

entreprises jouent un rôle majeur dans la régulation de cet indice environnemental.

Une entreprise produit des richesses, mais également des déchets. Le rôle de l'empreinte écologique est de déterminer le moment où cette production de richesses agit de façon trop importante sur l'environnement et peut même faire l'objet de conséquences néfastes (pollution accrue, production trop importante de déchets).

Les entreprises ont donc tout intérêt à se pencher sérieusement sur leurs productions de déchets et sur les ressources consommées lors de leurs processus de produc-

tion. La prise en compte de l'environnement dans les activités industrielles, économiques et commerciales n'est plus considérée une lubie n'intéressant que les personnes isolées. C'est aujourd'hui une véritable volonté sociétale et gouvernementale que de veiller en permanence à la santé de notre environnement et pour cela, d'encourager tous les agents économiques à prendre leurs responsabilités, voire à sanctionner ceux qui ne respecteraient pas sérieusement cet engagement.

## Entrepreneurs Comment réduire votre empreinte écologique ?

Quelles sont les solutions possibles que les entreprises peuvent mettre en œuvre pour réguler et réduire leur empreinte écologique ? Tout d'abord, un dicton populaire veut que « ce sont les petites gouttes d'eau qui font les océans ». Un adage largement vérifiable dans le domaine environnemental. Prenons l'exemple d'une célèbre marque de dentifrice qui, pour réduire sa production de déchets, a seulement retiré de son tube le petit opercule gris qui ferme traditionnellement le tube. Cette entreprise a clairement constaté une réduction drastique de ses déchets, en plus d'économies sur les coûts de production non négligeables.

La réflexion majeure que les entreprises devraient avoir est bien celle-ci : qu'est-ce que je peux mettre en œuvre pour réduire ma production de déchets, mon empreinte écologique, et par là même me permettre une réduction de mes coûts de production ? Les solutions sont nombreuses et des efforts doivent être réalisés par les professionnels pour œuvrer à la réduction de leur empreinte écologique.

Réduire la production de déchets, réfléchir à des modes de production plus économes en énergie et plus respectueux de l'environnement... Voilà quelle pourrait être la ligne directrice poursuivie par les entreprises pour jouer pleinement leur rôle d'agent économique respectueux de l'environnement et pleinement engagé dans une démarche de sauvegarde et de préservation.

## Performance Commerciale

Que l'on soit Dirigeant d'une PME ou une PTE, la performance commerciale ne doit pas se borner à la mesure d'un C.A ou à l'atteinte d'un objectif à un instant « T ».

La véritable performance commerciale doit être durable dans le temps. Elle fait appel pour cela à un certain nombre de critères objectifs qui, conjugués, permettront justement de pérenniser la productivité commerciale dans la durée.

performance commerciale. Rendre son entreprise compétitive est un véritable travail de fond, qui débute généralement par une vision claire de sa stratégie commerciale.

Celle-ci se décline ensuite en :

- Une vision nette de son marché, de ses cibles et de sa concurrence ;
- Une politique commerciale cohérente ;
- Une stratégie et des approches marketing volontaristes ;
- Une organisation commerciale et des procédures internes efficaces ;
- Des ressources commerciales parfaitement formées ;
- Des outils de pilotage et de contrôle performants ;
- Un mode de management efficace ;
- Des outils de motivation et de rémunération des effectifs appropriés ;
- Des plans d'action commerciaux ;
- Des objectifs commerciaux individuels et collectifs, déclinés :

\*En volume de prospection, de suivi des clients et des partenaires ;

\* En volume de rendez-vous, de devis et de signatures d'affaires.

• Une démarche RSE et un climat social sain .

Lorsque tous ces paramètres sont pris en compte, il devient alors plus simple de faire valoir ses avantages concurrentiels et d'atteindre un niveau de performance commerciale optimal.

Comment améliorer la performance commerciale de sa PME ?

Comprendre et agir sur la forme et le fond, mais aussi, être agile et réactif pour améliorer l'impact commercial de l'entreprise impose au Dirigeant une bonne dose de prise de recul lorsqu'il s'agit de prendre les bonnes orientations.

Des conseils en performance commerciale, interviennent de façon très opérationnelle auprès des PME/PMI pour optimiser la productivité.

Quelques exemples :

- Optimiser la stratégie commerciale ;
- Orienter le style de management ;
- Améliorer la compétence des salariés par la formation ;
- Mettre en place les moyens de motivation ;
- Définir les secteurs commerciaux et les objectifs ;
- Mettre en place l'action commerciale ;
- Maintenir un niveau élevé de prospections ciblées ;
- Remplir les portefeuilles d'affaires ;
- Fidéliser la clientèle ;

Les consultants du réseau disposent pour cela d'outils d'analyse et de méthodes qui permettent de cibler rapidement les points sur lesquels l'entreprise doit agir en priorité.

Généralement, quelques rencontres suffisent pour dresser la carte de l'existant et mettre en route un plan d'optimisation de la performance commerciale efficace.

## Audit - Diagnostic Commercial



La fonction commerciale est essentielle à la survie d'une PME ou d'une TPE. Face à une concurrence farouche, se poser les bonnes questions permet bien souvent de gagner en rentabilité et en efficacité. Pour améliorer la rentabilité de l'entreprise, il faut en connaître ses forces, mais aussi ses faiblesses. L'exercice paraît évident et pourtant, la trop grande connaissance de la société et le flot d'actions réclamées quotidiennement au chef d'entreprise freine bien souvent la prise de recul...

Difficile alors de dresser le bilan de l'existant et de construire sereinement l'avenir !

### L'audit commercial, ou "Diagnostic de la performance commerciale"

L'expertise commerciale permet de mesurer l'ensemble des paramètres commerciaux de l'entreprise afin d'en améliorer rapidement son développement, sa performance et la conquête de nouveaux clients.

### Comment se déroule un Audit ou

### un Diagnostic commercial ?

Le diagnostic commercial consiste à évaluer tous les paramètres opérationnels et fonctionnels du volet commercial pour en améliorer la performance.

Durant cette phase, le consultant commercial va réaliser une véritable expertise du fonctionnement de l'entreprise.

L'ensemble du volet commercial est audité et passé en revue !

- La stratégie et la politique commerciale, les axes de développement, les plans d'action...
- Le marketing, la communication, les objectifs commerciaux, les objectifs de croissances, les résultats, les difficultés rencontrées...
- Les facteurs de risques, les axes d'évolution...
- Le management commercial, l'efficacité des ressources, leur capacité à vendre et à s'organiser...
- L'organisation commerciale, les outils, les canaux et les réseaux de vente...
- Les cibles, les clients, les approches, les contextes, les produits, les marchés...

## Inde/Covid-19 : Près d'un tiers de la population ne veut pas se faire vacciner

Le gouvernement indien a intensifié ses efforts pour renforcer la confiance dans les vaccins contre le Covid-19 alors que près d'un tiers de la population appelée à se faire vacciner dans le cadre de la campagne de vaccination ne s'est pas présenté, selon les médias. Les autorités sanitaires indiennes visent à faire vacciner 300 millions d'individus d'ici juillet. Mais selon le gouvernement, seulement 224.000 sur les 300.000 vaccinations prévues ont été effectuées au cours des deux premiers jours de la campagne lancée samedi.

"Les gens ont très peur. Nous ne pouvons forcer personne à se faire vacciner, c'est sur la base du volontariat", a indiqué un médecin, cité par les médias. Dans la capitale New Delhi, 53% de la population seulement ont été vaccinés, selon un responsable de la santé.

"Ce sont les premiers jours et

nous comprenons que les gens attendent de voir comment la procédure se déroule", a déclaré Suneela Garg, membre du groupe de travail sur le coronavirus pour la capitale. "Ces chiffres augmenteront au fur et à mesure que la confiance se renforcera. Et pour cela, nous devons nous attaquer à la désinformation", a-t-elle ajouté.

Selon le quotidien The Hindu, l'Etat du Tamil Nadu (sud) n'a enregistré qu'un taux de 16% participation. Seuls 29 individus sur les 100 prévus dans la campagne de vaccination se sont rendus dans le centre de santé communautaire du district de Rohtak, dans l'Etat de Haryana (nord), a indiqué un médecin local. Dans l'espoir de contrer le scepticisme de la population à l'égard des vaccins, le ministre de la Santé, Harsh Vardhan a modifié le profil de son compte Twitter sur lequel on peut lire "Les vaccins fonctionnent".

"Dès le début, nous avions pré-

venu les gens de ne pas se préoccuper de cette désinformation qui se répand", a déclaré M. Vardhan à la presse.

L'Inde est le deuxième pays le plus touché - après les Etats-Unis - par le Covid-19, avec plus de 10 millions de cas déclarés, même si le taux de mortalité y est l'un des plus faibles du monde. Sa campagne de vaccination repose sur deux vaccins, le Covaxin développé par la firme locale Bharat Biotech et Covishield, une version mise au point par AstraZeneca, tous deux produits par le Serum Institute of India et approuvés "en urgence", début janvier. Mais le Covaxin a été autorisé avant même la conclusion de ses essais cliniques de Phase 3, suscitant de la méfiance. Selon la presse, un employé d'hôpital vacciné samedi dans l'Etat de l'Uttar Pradesh (nord) est décédé un jour plus tard après s'être plaint de congestion thoracique et d'essoufflement.

A.E

### Covid-19

## Le Brésil lance la campagne de vaccination

Le gouvernement brésilien a lancé lundi la campagne de vaccination contre le Covid-19, deux jours plus tôt que prévu sous la pression des Etats du pays, a indiqué le ministre de la Santé, Eduardo Pazuello. "Après avoir entendu les gouverneurs, nous avons décidé de distribuer aujourd'hui même les vaccins aux (27) Etats" de la fédération brésilienne, qui "pourront commencer à vacciner" immédiatement, a déclaré Eduardo Pazuello.

Le ministre s'exprimait après avoir rencontré des gouverneurs à l'aéroport de Guarulhos, près de Sao Paulo, d'où partiront 4,5 millions de doses du vaccin chinois CoronaVac vers les différentes régions de l'immense pays de 212 millions d'habitants.

A Rio de Janeiro, un des Etats les plus touchés par la pandémie qui a fait 210.000 morts au Brésil, les premières vaccinations étaient prévues à 17H00 (20H00 GMT) près de l'emblématique statue du Christ Rédempteur qui domine la ville.

Dans l'Etat septentrional d'Amazonas, frappé de plein fouet par la deuxième vague de la pandémie et où la capitale, Manaus, a déploré des morts en raison d'une pénurie d'oxygène dans les hôpitaux, les doses étaient attendues lundi soir pour un démarrage des vaccinations mardi, ont indiqué les autorités.

Seront vaccinés en priorité le personnel soignant, les plus de 75 ans ainsi que la population indigène.

Dimanche, le régulateur brésilien Anvisa a approuvé l'utilisation en urgence de deux premiers vaccins contre le Covid-19, le britannique d'AstraZeneca et le chinois CoronaVac.

Le CoronaVac, produit par la firme chinoise Sinovac en collaboration avec l'institut Butantan, sous la tutelle de l'Etat de Sao Paulo, est le seul vaccin disponible pour le moment dans le pays. Mônica Calazans, une infirmière de l'hôpital Emilio Ribas, a reçu une première injection du CoronaVac, un événement dont les photos sont en une des grands journaux lundi.

A.Z

### Irak

## Epidémie de grippe aviaire dans des élevages de poules

Une épidémie de grippe aviaire a déjà décimé des dizaines de milliers de poules pondeuses dans une province irakienne au nord de Baghdad désormais confinée par les autorités. Dès vendredi, au lendemain de la détection des premiers cas, le gouverneur annonçait 60.000 poules touchées. Lundi matin, Hamid Nayef, porte-parole du ministère irakien de l'Agriculture, fait état du même chiffre. "Selon notre comptage, 60.000 poules ont péri de la grippe aviaire à Samarra après avoir été contaminées par des oiseaux sauvages venus de l'étranger", dit-il. Mais pour M. Hamach, comme pour les 19 autres exploitants des alentours qui n'en finissent plus de remplir des brouettes de poules brunes pour les jeter dans des fosses profondes, les pertes sont plus importantes. "Au total, 190.000 poules sont mortes", assure-t-il. Et celles qui sont encore en vie, comme leurs oeufs, ne peuvent plus être vendues ni même sortir de la province. L'agriculture représente 5% du PIB et un emploi sur cinq dans le pays frappé par le chômage et qui traverse actuellement sa pire crise économique. La production locale d'oeufs était l'un des rares succès de 2020, sur fond de confinement face à la pandémie de Covid-19 et d'importations en baisse du fait des frontières fermées. Elle était passée de 11 millions en début d'année 2020 à 17 millions durant l'été.

AMINE.R

## VACCINS CONTRE LE COVID-19

### GHEBREYESUS FUSTIGE L'ATTITUDE DES PAYS RICHES

Le directeur de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, a fustigé lundi l'attitude des pays riches et des fabricants de vaccins qui recherchent l'approbation réglementaire dans les Etats riches plutôt que de soumettre leurs données à l'OMS pour obtenir un feu vert pour l'utilisation du vaccin contre le Coronavirus. Il a estimé, dans un discours, à l'ouverture d'une réunion du conseil exécutif de l'organisation onusienne à Genève, que la "promesse d'un accès équitable à travers le monde aux vaccins contre le coronavirus était maintenant compromise". Le chef de l'OMS a souligné que 39 millions de doses du vaccin contre le coronavirus avaient déjà été administrées dans au moins 49 pays riches. Dans le même temps, "seulement 25 doses ont été administrées dans un des pays au revenu le plus bas. Pas 25 millions, pas 25.000, juste 25", a-t-il déploré. M. Tedros a estimé que "même si certains pays se voulaient rassurants sur un accès équitable aux vaccins, ils donnaient la priorité à leurs propres accords avec les fabricants, faisant grimper les prix et essayant de contourner les files d'attente". Il a indiqué que "44 accords avaient été conclus en 2020 entre ces pays et les fabricants, et au moins 12 signés depuis le début de l'année". "La situation est aggravée par le fait que la plupart des fabricants ont donné la priorité à l'approbation réglementaire dans les pays riches où les bénéfices sont les plus élevés, plutôt que de soumettre des dossiers complets à l'OMS", a-t-il déploré. "Non seulement cette approche égoïste met en danger les plus pauvres et les plus vulnérables dans le monde, mais elle est également vouée à l'échec", a-t-il prévenu. "Ces actions ne feront que prolonger la pandémie et nos souffrances, ainsi que les restrictions nécessaires pour la contenir", a encore dit M. Tedros. L'OMS et l'Alliance pour les vaccins (Gavi) a mis sur pied le mécanisme Covax pour distribuer des vaccins anti-Covid aux pays défavorisés mais le système souffre d'une tendance au chacun pour soi des pays riches et d'un manque de financement. L'objectif de l'OMS est de fournir des doses pour 20% de la population des pays participants au Covax avant la fin de l'année. L'agence de l'ONU espère envoyer les premiers vaccins fin janvier ou en février. L'apparition de variants plus contagieux rend la distribution et l'administration équitable des vaccins encore plus indispensable. "Il y aura assez de vaccins pour tout le monde", mais "ce n'est pas juste que des adultes plus jeunes et en meilleure santé des pays riches soient vaccinés avant les personnels de santé et les personnes âgées des pays pauvres, a martelé le directeur général de l'OMS.

AKLI.T

## NAUFRAGE D'UN NAVIRE EN MER NOIRE

### TROIS MORTS

Au moins trois marins sont morts et trois autres portés disparus suite au naufrage d'un navire cargo survenu dimanche en mer Noire au large de la Turquie, selon un nouveau bilan publié lundi par les autorités. Dimanche, les secouristes turcs étaient parvenus, en dépit de mauvaises conditions météorologiques, à ramener sur la terre ferme six membres de l'équipage du vraquier "Arvin", battant pavillon des Palaos et appartenant à une compagnie ukrainienne. Un précédent bilan du naufrage faisait état de deux morts.

Le gouverneur de la province de Bartin (nord de la Turquie), Sinan Güner, a indiqué lundi que les secouristes tentaient de localiser trois marins portés disparus et de récupérer les corps sans vie de trois personnes, dont un échoué sur des rochers. Mais en raison de vents violents et d'une mauvaise visibilité, les hélicoptères étaient cloués au sol et les vedettes des garde-côtes bloquées au port. "Il est impossible pour les équipes de prendre la mer (...) Nous poursuivons les opérations de sauvetage depuis la terre ferme", a déclaré M. Güner.

Il a indiqué que des plongeurs fouillaient notamment des zones rocheuses proches du rivage. Selon les autorités, l'équipage de l'"Arvin" comptait 12 membres. Le vraquier naviguait depuis la Géorgie vers la Bulgarie lorsqu'il a fait naufrage. Les intempéries rendent régulièrement la navigation périlleuse dans cette zone de la mer Noire. En janvier 2019, six marins avaient péri dans le naufrage d'un navire cargo battant pavillon panaméen en mer Noire au large de la Turquie. En 2017, un navire espion russe avait fait naufrage en mer Noire au large de la Turquie après avoir percuté un bateau de transport de bétail. Tous les membres d'équipage avaient été secourus.

AE.

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition et la publicité

EDITER PAR LA EURL EL HAOUAFIZE

Président directeur général  
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE  
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SAJIM

SIÈGE SOCIAL  
22 RUE SAHRAOUI EL  
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL  
023957070

COMPT. NUMERO

005001132145636147 BDL

ANEP TEL 021737278

021737128

FAX 021739559

DIEUSION

QUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SA

## Foot / Mondial des clubs

Match d'ouverture annulé, début du tournoi décalé au 4 février (Fifa)



Le coup d'envoi de la Coupe du monde des clubs 2020, initialement prévu le 1er février à Doha (Qatar), a été décalé au 4, suite au retrait de la formation d'Auckland City FC en raison de la pandémie de Covid-19 et des mesures de quarantaine requises par les autorités néo-zélandaises, a la Fifa. Le match d'ouverture, initialement programmé le 1er février, est annulé, mais le format de la compétition demeure inchangé. Les enceintes qui accueilleront la compétition seront le stade de la Cité de l'éducation et le stade Ahmad ben Ali, le stade Khalifa International, qui était initialement prévu, ne sera finalement pas utilisé, précise l'instance.

Le stade Ahmad ben Ali accueillera le premier match du tournoi le 4 février à 17h00 heure locale (15h00 heure algérienne), tan-

dis que le vainqueur sera sacré au stade de la Cité de l'éducation le 11 février à l'issue de la finale qui débutera à 21h00 heure locale (19h00 heure algérienne). Les clubs qui disputeront la Coupe du monde des clubs 2020 sont :

Al-Duhail SC (Qatar), Al Ahly SC (Egypte), FC Bayern Munich (Allemagne), Ulsan Hyundai FC (Corée du sud), Tigres UANL (Mexique) et le vainqueur de la Copa Libertadores de la CONMEBOL, dont la finale 100% brésilienne est prévue le 30 janvier entre Santos et Palmeiras. Avec le retrait d'Auckland City FC, l'équipe hôte (Al-Duhail SC) est directement qualifiée pour le second tour. Les formations engagées connaîtront leurs adversaires respectifs à l'issue du tirage au sort prévu à Zurich mardi à 16h00.

A.E

## Hand/ Mondial 2021 (Gr.F)

L'Algérie s'incline face au Portugal (26-19) et donne rendez-vous à la France au tour principal

La sélection algérienne de handball, a bouclé lundi le tour préliminaire du Mondial 2021 en Egypte (13-31 janvier), par une défaite face au Portugal 19-26 (mi-temps : 9-14), en match disputé au Caire, comptant pour la 3e et dernière journée (Gr.F). En l'absence de Ryad Chehbour, forfait en raison d'une blessure à l'épaule, les "Verts" ont bien entamé la rencontre, en menant d'entrée (2-0) grâce à Messaoud Berkous et Ayoub Abdi.

Le Portugal, qui restait sur deux victoires de suite, a dû attendre la 8e minute pour prendre l'avantage (4-3), avant de monter en puissance au fil des minutes pour atteindre cinq buts d'écart au terme de la première période (14-9).

Transparent lors des deux premières sorties des "Verts", le sociétaire du GS Pétroliers Messaoud Berkous, s'est remis en question en inscrivant six des neuf buts marqués par le Sept national lors du premier half.

Au retour des vestiaires, les "Verts", motivés, ont pratiquement fait jeu égal avec les Portugais, mais sans pour autant parvenir à revenir à la hauteur de leur adversaire. Une mission rendue difficile après l'expulsion du pivot Hicham Kaâbeche (33e), après deux sanctions de deux minutes.

Les joueurs du sélectionneur français Alain Portes, ont montré un meilleur visage par rapport à leur précédent match face à l'Islande (39-24), mais restent tout de même loin de leur niveau optimal.

Les "Verts" auraient pu réduire l'écart, ou

même prétendre à l'égalisation, n'était les nombreuses ratages lors des dix dernières minutes, ce qui a permis aux Portugais de terminer le match en roue libre, avec sept buts d'écart (26-19).

La sélection algérienne affrontera la France, difficile vainqueur lundi contre la Suisse (25-24), au tour principal de la compétition qui débutera mercredi prochain.

Dans l'autre match du groupe F, l'Islande, large vainqueur face à l'Algérie (39-24), aura une belle occasion de signer un deuxième succès de suite, en affrontant le Maroc (20h30), déjà éliminé.

Lors de cette 27e édition du Championnat du monde, qui se joue pour la première fois en présence de 32 nations, les trois premières équipes de chaque groupe se qualifieront au tour principal, qui se jouera en quatre poules de six. Les deux premières nations de chaque poule se qualifieront pour les quarts de finale.

LEILA.E



## Hand / Mondial-2021

Touché par le Covid-19, le Cap-Vert forfait pour le reste du tournoi

L'équipe cap-verdienne de handball, fortement touchée par le coronavirus (Covid-19), a déclaré forfait pour le reste du Mondial 2021 qui se déroule en Egypte (13-31 janvier), a annoncé lundi la Fédération internationale (IHF) dans un communiqué. La sélection de l'archipel atlantique, arrivée avec 11 joueurs au Caire, a joué un match face à la Hongrie (défaite 34-27) avant que deux joueurs supplémentaires ne soient testés positifs au coronavirus. Or, il faut au moins dix joueurs pour participer, selon les règles édictées par l'IHF.

"Comme le Cap-Vert fait toujours face à des difficultés pour aligner au moins dix joueurs et être capable de concourir selon les règles établies, il a décidé de se retirer", déclare l'IHF, selon laquelle la sélection devrait rapidement quitter l'Egypte. L'Uruguay, qui devait affronter

le Cap-Vert mardi, obtient donc la victoire par forfait (10-0) et accompagne l'Allemagne, déjà vainqueur sur tapis vert samedi, et la Hongrie au tour principal.

Ce forfait ne bouleverse pas la compétition, le Cap-Vert étant l'un des trois novices, promis à une élimination rapide, avec l'Uruguay et la République démocratique du Congo. Mais il fait craindre une éventuelle contamination au sein de l'équipe hongroise, seule sélection ayant croisé le néophyte africain. Mardi à la veille du match d'ouverture, République tchèque et Etats-Unis avaient renoncé à venir en Egypte en raison d'une contamination massive de leur effectif au Covid-19. Ils avaient été remplacés à la dernière minute par la Macédoine du Nord et la Suisse.

AMINE.R

## Foot/ Espagne

La Fifa confirme la suspension de Trippier pour dix semaines

La Fédération internationale de football (Fifa), a confirmé la suspension de dix semaines infligée fin décembre par la Fédération anglaise (FA) au défenseur anglais de l'Atlético Madrid Kieran Trippier, soupçonné d'avoir violé la législation encadrant les paris. "Le Comité d'appel de la Fifa (Fédération internationale de football, NDLR) a rejeté l'appel interjeté par l'Atlético Madrid", où évolue le défenseur anglais de 30 ans, a écrit l'instance dans un communiqué.

Plus spécifiquement, l'instance internationale a confirmé lundi que la suspension prononcée par la fédération anglaise était applicable dans le monde entier, ce qui signifie que Trippier ne pourra

pas jouer avec son club espagnol avant le 28 février. Il manquera huit matches du championnat d'Espagne ainsi que la manche aller du huitième de finale de Ligue des champions contre Chelsea, prévue le 23 février. Le 23 décembre, Trippier (30 ans) avait été jugé coupable de quatre des sept accusations portées contre lui, concernant des paris autour de son transfert de Tottenham à l'Atlético en juillet 2019, pour environ 22 millions d'euros. Selon la presse britannique, il aurait fait des confidences imprudentes à son entourage sur son transfert à venir vers l'Espagne et des amis s'en seraient servis à son insu pour placer des paris sur ce sujet.

## Foot / Tournoi de l'UNAF (U17)

L'Algérie réussit ses débuts face à la Libye (3-2)

La sélection algérienne de football des moins de 17 ans (U17) s'est imposée lundi face à son homologue libyenne 3-2 (mi-temps : 1-1), en match disputé au stade du 5-Juillet (Alger), comptant

pour la 1re journée du tournoi de l'Union nord-africaine (UNAF), qualificatif à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021.

Comme il fallait s'y attendre, l'équipe na-

tionale s'est ruée d'entrée sur le camp adverse pour essayer de prendre les commandes de la partie dès le début, mais les attaquants algériens ont pêché par excès de précipitation devant les buts. Avec une possession de balle largement en faveur des "Verts", la Libye s'est contentée de défendre dans sa zone, tout en procédant par des contres.

M.L

## Football / Pologne

Le sélectionneur Jerzy Brzeczek limogé

Jerzy Brzeczek a été limogé de son poste de sélectionneur de l'équipe polonaise de football, a annoncé lundi la Fédération polonaise (PZPN) sans dévoiler le nom de son successeur. Brzeczek, 49 ans, avait pris la tête des "Aigles Blancs" en 2018 suite au licenciement d'Adam Nawalka après le Mondial-2018 en Russie. Brzeczek était parvenu à qualifier la Pologne pour l'Euro-2020 où elle a été versée dans le groupe E avec l'Espagne, la Suède et la Slovaquie.

L'ancien international polonais (42 sélections) faisait également partie de l'équipe polonaise qui avait remporté la médaille d'argent aux Jeux olympiques de Barcelone en 1992.

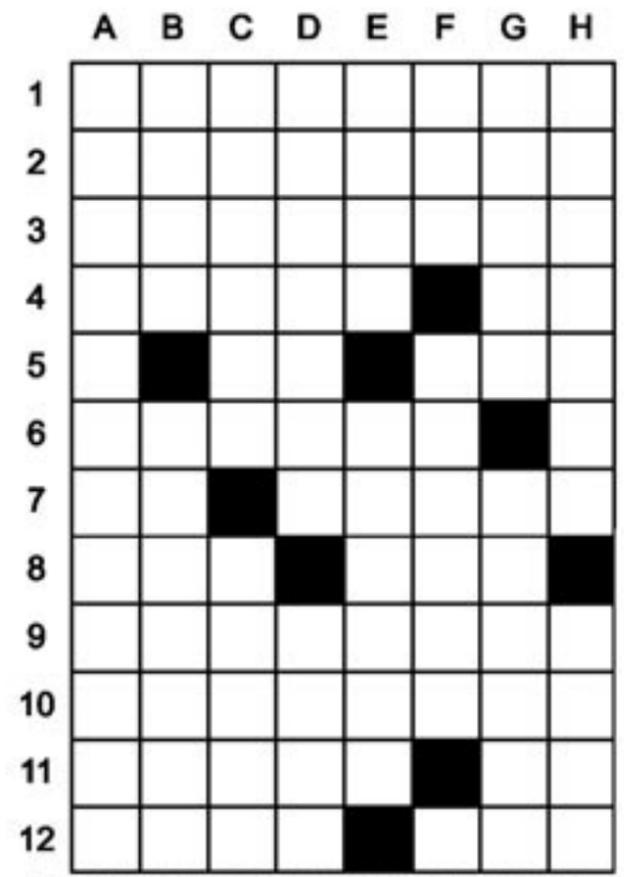
AMINE.R



Mots codés



Mots croisés



Mots mélangés

- ABLATION ALEA
- ALOYAU APOLOGIE
- ASPE AVENTURE AVIS
- BADGE BADIN
- BOSSE CROTTIN ELFE
- FANA GALA GARANTIE
- GERONTE GROSSISTE
- LATINISTE
- MAZOUT NOTE OBOLE
- OSERAIE POLOCHON
- POSTAL POUSSEUR
- QUETER
- RATURER RELIURE
- RENE RENGAINE
- RETORS SCELLER
- TETANIE TINTER
- TIRETTE TOCCATA

R G A L A A O L R T M E F B R G  
 U E R P L B A E A E T A A L E A  
 E A F O O T L V R T N D Z R T R  
 S T Y L S L I A E A I G O O E A  
 S A E O E S O R T N T N A L U N  
 U C P C R S I G N I T U I I Q T  
 O C S H A T S S I E O U R S N I  
 P O A O I S R O T E R N R E T E  
 E T O N E G D A B E C E N E R E

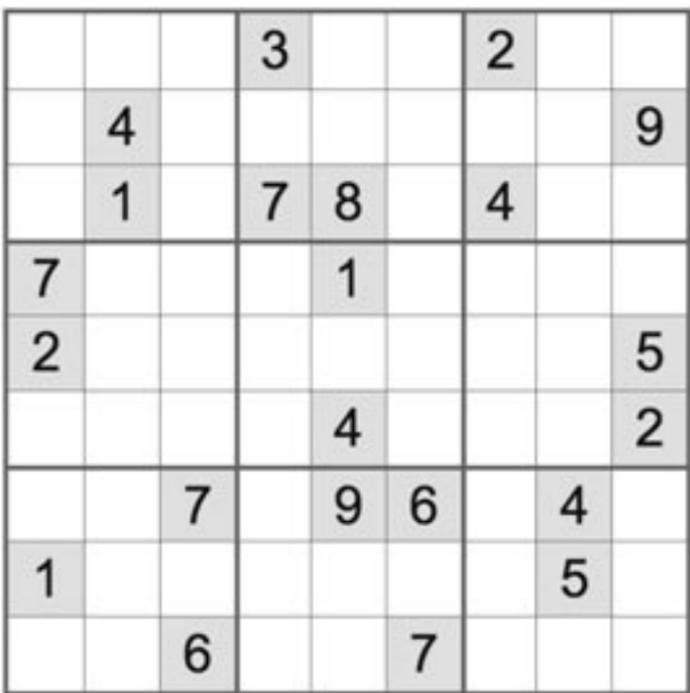
HORIZONTALEMENT :

1. Placée entre des feuilles. 2. Peuvent être victimes d'un joli cœur. 3. Noix de cajou. 4. Majestueux. Morceau de verre. 5. Garde l'anonymat. Sac d'embrouilles. 6. L'ami de Célestine. 7. A généralement le dos au mur. Instrument de taille. 8. Organisme européen. Oiseau disparu. 9. Se montre très mauvais interprète. 10. Où il fut question d'être. 11. Désavouait. Indication routière. 12. Qui est triple. Saint-pierre en mer.

VERTICALEMENT :

A. Supplice moyenâgeux. B. Un milliard de fois moins. Refaire des taches. C. Il a bonne mine. Terme musical. D. Mystères et boules de gomme. Celui de l'ami est un refuge. E. Vieille pièce. Prenant ses distances. F. Luth. Excessif en mal. G. Fils de Robert le Fort. Agrémente une toilette féminine. H. Qui maîtrise désormais son art. Il coule en de vertes régions

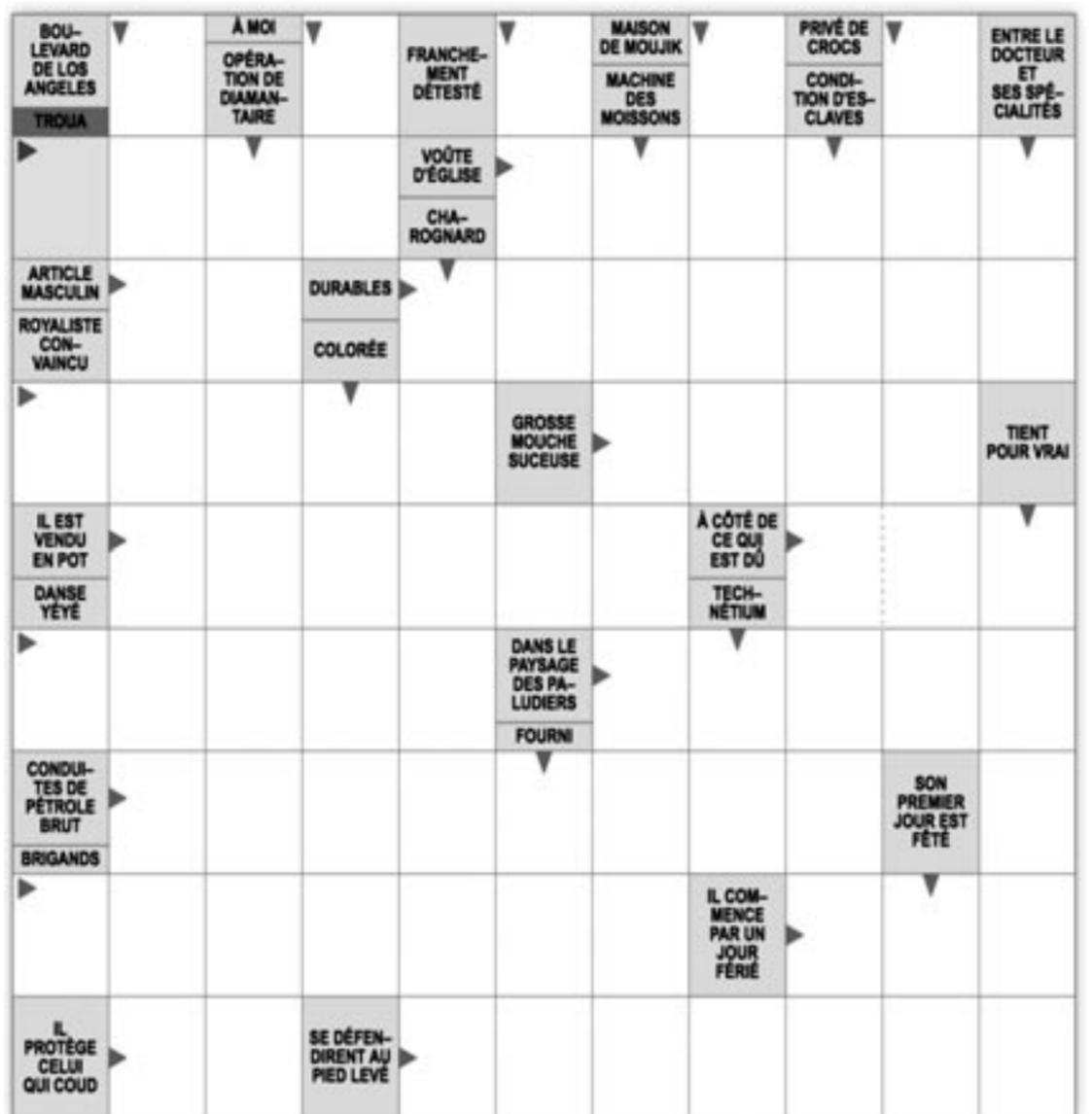
Sudoku



8	2	6	7	3	7	3	1	6	9	5	4
7	9	9	8	2	4	3	4	3	6	1	9
3	4	1	4	3	6	9	6	5	7	2	8
2	9	7	6	2	9	4	5	7	6	2	9
5	1	5	8	1	3	7	3	6	4	9	2
4	6	3	2	1	2	6	5	6	7	8	7
6	3	6	4	3	9	8	6	1	2	7	5
9	6	3	4	6	1	5	2	8	7	4	3
1	8	1	2	8	4	3	9	6	7	8	6

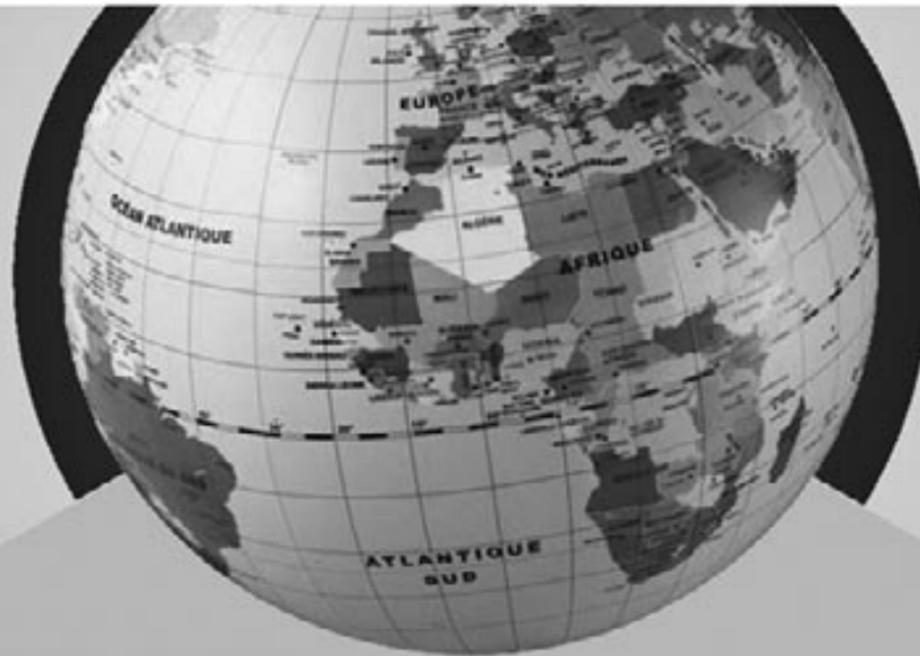
Solution sudoku

Mots fléchés



# de l'administration Le Monde

Quotidien National d'Information • [www.lemondeadm.com](http://www.lemondeadm.com)



## Tous les jours dans les kiosques

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ POUR VOUS**

# PUBLICITÉS

pour plus de détails  
contactez nous au:



**023 95 73 73 / 0553 45 62 56**

Ou par Email au: [monde.adm@gmail.com](mailto:monde.adm@gmail.com)

**LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ**

## IMPORTATIONS DE VÉHICULES :

### LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE SIGNE LES AUTORISATIONS PROVISOIRES POUR 4 CONCESSIONNAIRES

**L**e ministre de l'Industrie, Ferhat Ali Al Brahem, a signé lundi les autorisations provisoires d'importation des véhicules seuls pour quatre (4) concessionnaires, sur avis du comité technique chargé de l'examen et du suivi des dossiers relatifs à l'exercice de cette activité, indique le ministre dans un communiqué. En outre, le comité a notifié des levés de réserves pour quatre autres concessionnaires, selon le communiqué. Il a également notifié un avis défavorable pour deux concessionnaires ayant la possibilité de présenter un recours à la commission de recours dans les délais réglementaires. Cette première partie des dossiers déposés à ce jour, sera suivie d'autres dossiers présentés au Comité, par ordre d'arrivée et selon la catégorie de véhicules au titre desquels la demande est formulée. Tous ces dossiers seront traités sous les auspices de l'industrie, dans les mêmes règles et délais, au fur et à mesure de leur présentation sans autre restriction que la conformité aux lois et règlements, souligne le communiqué. Dans ce cadre, le ministre informe que les notifications de décisions sont destinées "uniquement aux intéressés" et ne sont pas portées à la connaissance du Public, la loi prohibant la publication d'informations d'ordre professionnel privé, à moins autre partie que celles introduites par la procédure. Par ailleurs, le ministre recommande aux médias "d'éviter toute spéculation et la publication de fausses informations ou de brèves factives qui visent l'information de l'opinion publique vers un dossier pris en charge, mais secondaire, au détriment de véritables priorités de l'économie nationale et de l'intérêt général". "Certaines parties, tant internes qu'externes, aux intérêts contraires à ceux de l'économie Nationale, et ancrées dans leurs démarches passées et projections futures, alléguent une campagne tendancieuse à travers certains médias dans le but, visé, d'influer sur la démarche du ministre de l'Industrie dans le sens d'une démarche non conforme à la réglementation édictée par les Pouvoirs Publics à cet effet", déclare le ministre dans son communiqué. Cette démarche reposant sur la transparence, le droit et l'intérêt de l'économie nationale, est entièrement régie par les dispositions du décret 20-227 publié au journal officiel et accessible à toute personne désirant le consulter. Dispositions auxquelles "nul ne saurait déroger, sous aucun prétexte, et couvrant la voie à toute partie qui y souscrit d'exercer l'activité de concessionnaire, après passage de toutes les procédures claires et transparentes qu'elles exigent, tout en formant cette même voie à toute "suscrite, manœuvres ou pressions, y compris par le biais d'une campagne de désinformation", souligne-t-il. "Les parties n'ayant pas déposé de dossier sur le portail prévu à cet effet, et qui, néanmoins s'acharneront par l'insinuation et la désinformation à semer le doute sur la démarche des pouvoirs publics, et sur les textes régissant cette activité, en vue de les rendre plus conformes à leurs visées, doivent savoir, qu'à l'avenir, toute fausse information, divulguée sciemment, sous l'objet des procédures, prévues par la loi à cet effet", avertit le département de l'Industrie.

## IL SE PRÉSENTAIT COMME LE PROCUREUR DU TRIBUNAL D'HUSSEIN DEY

### Un usurpateur arrêté à Alger

**L**es services de sûreté de la wilaya d'Alger ont arrêté un individu pour usurpation de fonction de Procureur de la République près le tribunal d'Hussein Dey, a indiqué, hier, un communiqué de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN). Les enquêteurs des services de la Brigade de recherche et d'interventions (BRI) agissaient sur la base d'informations selon lesquelles un individu aurait occupé la fonction de Procureur de la République près le tribunal d'Hussein Dey, et logé dans une maison louée au niveau du quartier Doum à Bordj El Kiffan. Il prétendait traiter d'importantes affaires, et publiait des correspondances juridiques et l'identité des fonctionnaires de la Justice à travers l'application VIBER. "Après arrestation et audition du mis en cause, ce dernier a reconnu les faits qui lui sont reprochés, précisant avoir usurpé tantôt la fonction de Procureur de la République près le tribunal d'Hussein Dey et tantôt celle de magistrat, et avoir adressé plusieurs documents juridiques internes concernant son épouse, à des femmes qu'ils connaissaient en leur faisant croire qu'il exerçait dans le corps de la Justice". Après achèvement de toutes les procédures juridiques en vigueur, le mis en cause a été présenté devant la juridiction compétente. Par ailleurs, le Juge d'instruction de la 4ème chambre près le tribunal de Rouiba, après avoir examiné l'affaire dans laquelle est poursuivi le prévenu Lamari Hocine accusé d'escroquerie et de faux en écritures publiques, a lancé un appel à témoins et à victime d'escroquerie de la part du mis en cause ou ayant eu affaire à lui.

## LABORATOIRE, CHAMBRES DU COMMERCE, INFORMATISATION, CRÉATION D'ENTREPRISES

### les grandes ambitions du secteur du Commerce

**E**stimant que le secteur a besoin d'une mise à jour et de réformes à l'ère de la mise au diapason des avancées technologiques, un ambitieux programme de réformes est divulgué au ministère du Commerce. Ainsi, le département a ouvert de grands chantiers de réformes réglementaires et juridiques pour adapter le secteur aux mutations de l'économie nationale, a indiqué lundi le directeur de la réglementation et des affaires juridiques au ministère, Elhadi Bakit. M. Elhadi a précisé que ces réformes, entamées en 2020, visaient essentiellement l'amélioration du climat d'investissement à travers la simplification des procédures de création d'entreprises et une plus grande flexibilité dans les opérations de contrôle, ajoutant que ces réformes qui concernent le commerce tant intérieur qu'extérieur entraînent dans le cadre des efforts d'organisation du marché national et de protection de l'économie nationale par le biais d'un contrôle efficace. Il s'agit, a-t-il dit, de la révision des lois régissant le secteur, notamment la loi 04-08 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales, la loi 04-02 relative aux règles générales applicables aux pratiques commerciales et la loi sur la concurrence, et de la promulgation des textes relatifs au projet de loi portant ratification de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAE), à l'avant-projet de loi définissant les règles générales applicables aux zones de libre-échange (en cours d'examen) et au projet de loi relatif aux mécanismes de lutte contre la contrefa-



çon (en cours d'élaboration). La direction de la réglementation et des affaires juridiques a également élaboré 27 décrets exécutifs et 24 arrêtés visant l'organisation des pratiques commerciales et la protection des droits des consommateurs. Dans le cadre de l'objectif de modernisation des pratiques commerciales, le ministère a mis en place des commissions chargées d'introduire les amendements prévus. Le secteur devrait également poursuivre la révision des textes réglementaires, dont 73 sur 100 ont été pris en charge en 2020. L'année 2020 a été consacrée à l'étude de faisabilité des textes juridiques dans plusieurs domaines (commerce extérieur, concurrence, contrôle, marché national et autres), l'objectif étant d'évaluer leur potentiel apport dans le développement de l'économie nationale.

### Un portail électronique unifié pour la création d'entreprises

Elhadi a évoqué également le décret exécutif 15-234 fixant les conditions et les modalités d'exercice des activités et des professions réglementées soumises à inscription au registre de commerce, un texte, a-t-il dit, qui encourage les jeunes et les opérateurs à créer des entreprises et leur permet de lancer leurs investissements sans présenter les agréments autresfois obligatoires pour toute immatriculation au registre de commerce. Ainsi, a-t-il fait état de l'élaboration en cours d'un décret exécutif relatif portant sur un portail électronique de création des entreprises et qui sera prêt au courant du troisième trimestre 2021. Il s'agit, a-t-il expliqué,

d'un guichet unique permettant aux opérateurs désirant créer une entreprise à effectuer une seule inscription et obtenir un seul numéro d'identité appelé numéro-commun, précisant que ce portail regroupera les services du ministère et ceux du Centre national du registre du commerce (CNRC), des impôts et de l'administration chargés des statistiques et de l'administration de la sécurité sociale. Cette mesure a pour objectif "d'assurer davantage de transparence au suivi du parcours de l'entreprise (l'opérateur) par les organismes concernés (...), d'améliorer le climat de l'investissement et simplifier les mesures".

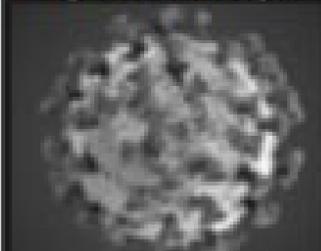
### Réforme des chambres du commerce et de l'industrie et réorganisation des laboratoires

Par ailleurs, M. Elhadi a insisté sur l'importance de la réforme des administrations relevant du secteur, particulièrement celle de la Chambre algérienne du commerce et de l'industrie (CACI) et ses délégués au niveau local, relevant qu'un décret exécutif est actuellement en cours d'étude au niveau du Secrétariat général du gouvernement. En sus, le secteur s'attelle à élaborer un décret exécutif modifiant et complétant les dispositions du décret exécutif 07-217 fixant les conditions et les modalités d'organisation et de déroulement des manifestations commerciales périodiques, ainsi qu'un projet de décret exécutif fixant les conditions et modalités de mise en application du service après vente des marchandises, adopté par le gouvernement. Le secteur a ainsi décidé de revoir l'organisation des laboratoires de la répression des fraudes et favoriser la création d'un maillage de labos sous tutelle du ministère, chargé de mener leurs missions convenablement sur le terrain. Durant l'année 2020, plusieurs cadres juridiques ont été mis en place, à l'instar du texte portant création de zones de libre échange, censé promouvoir les exportations dans le cadre de l'accord de la ZLECAE. Au volet Commerce extérieur, M. Elhadi a fait part de la révision du décret exécutif 05-458 fixant les modalités d'importation des matières premières, des produits et marchandises destinés à la revente en

l'état. Une telle révision a requis la redéfinition des parties prenantes dans le domaine du Commerce extérieur afin d'imprimer davantage de professionnalisme sur l'activité de l'importation. Suite à quoi, un nouveau cahier des charges a été établi au profit des importateurs, tenu, eux, de se faire délivrer un certificat attestant du respect des conditions prévues par le décret en question. De surcroît, cette mesure permettra d'atteindre un niveau plus professionnel dans le créneau des importations, en incitant l'importateur à acquérir de l'expérience et réduire le risque d'erreur dans le choix des produits. Dans le cadre du commerce de gros, le secteur a procédé à l'encadrement de cette activité notamment au niveau des frontières, en prévoyant davantage de facilitations et de souplesse pour l'approvisionnement des populations et en encourageant les échanges avec le voisinage. Le secteur a, en effet, éliminé les listes des marchandises faisant l'objet d'échange avec le Mali et le Niger, par le moyen de grossistes disposant d'infrastructures de stockage et de moyens de transport de marchandises appropriés. Ces amendements constituent, donc, un changement substantiel des lois régissant les activités du secteur depuis 2004, a souligné M. Elhadi, indiquant que ces mises à jour et nouveaux textes avaient été établis dans le respect des normes internationales et des exigences de l'économie nationale.

## CORONAVIRUS

259  
NOUVEAUX  
CAS, 193  
GUÉRISONS  
ET 4 DÉCÈS  
CES  
DERNIÈRES  
24H EN  
ALGÉRIE  
(FOURAR)



**D**ans une cinquantaine (259) nouveaux cas confirmés de Coronavirus (Covid-19), 193 guérisons et 4 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a annoncé, lundi à Alger, le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie de Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 104.092 dont 259 nouveaux cas les dernières 24 heures, soit 0,5 cas pour 100.000 habitants, contre des décès à 2640 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 70.747, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 23 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures trois de neuf cas et 20 wilayas d'un enregistré aucun cas, alors que 6 autres ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 28 patients sont actuellement en soins intensifs, a également fait savoir Dr Djamel Fourar. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation de respect du confinement et du port du masque.